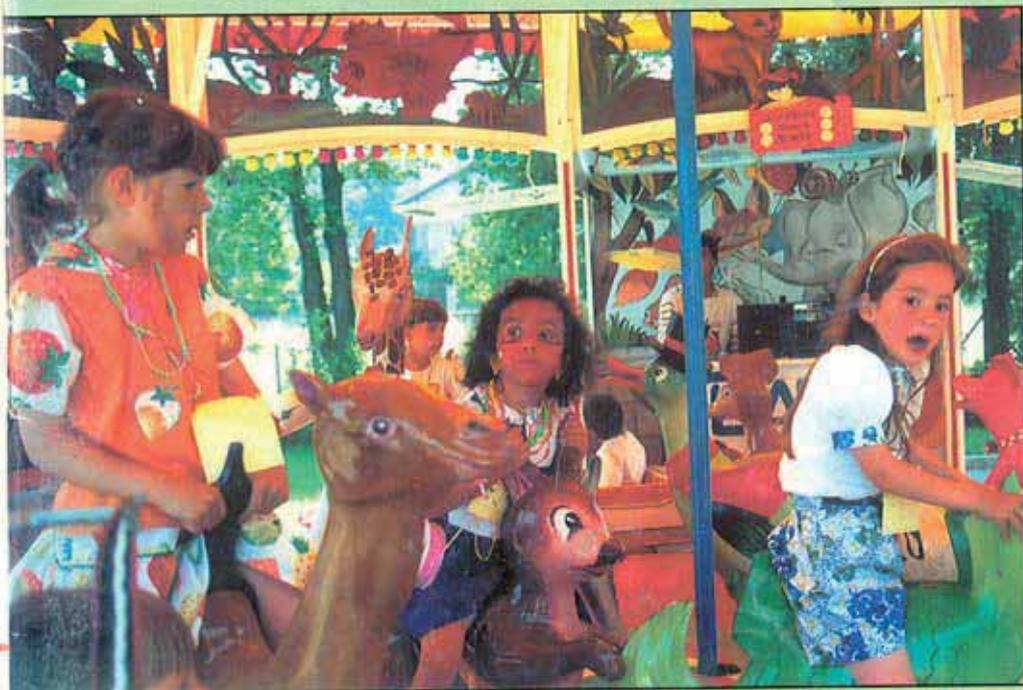


OFFEMONT

Mars 1994



R
E
A
L
L
I
T
E
S

souvenirs

Le blason de la commune d'Offemont

Le blason est toujours vivant à l'ère atomique. Les signes mystérieux qui composent la science héraldique restent les compagnons tenaces des belles et bonnes choses qui agrémentent notre vie moderne.

Un antique blason orne souvent une vieille bouteille pansue, une savoureuse boîte de chocolats.

Dans toute ville de certaine importance, le motif des enseignes de magasin s'inspire le plus souvent de l'art héraldique qui semble être éternel.

Les marques d'automobiles elle-mêmes font la part belle aux armoiries.

Il est peu de villages, de clubs sportifs, de groupements de provinces, de régiments, d'associations qui ne restent fidèles à cette science élégante du blason que les vieux auteurs appelaient le noble savoir.

De 1957 à 1960, une commission des archives départementales de la préfecture de Belfort s'est penchée sur les blasons des communes, et a élaboré leur définition. La définition héraldique de la commune d'Offemont est la suivante:

"De gueules à fasce d'argent chargée d'un cœur de gueules".

Glossaire héraldique du blason:

DE GUEULES = rouge

LA FASCE = Pièce délimitée par deux lignes parallèles traversant l'écu horizontalement.

CHARGÉE = se dit de toute figure sur laquelle il y a une ou plusieurs autre figures.

Explications du cœur figurant dans ces armoiries:

Le village fut un domaine patrimonial des FERRETTE, puis des HASBOURG.

La paroisse a pour patron SAINT AUGUSTIN dont l'emblème héraldique est un cœur.

La fasce d'argent représente la dynastie des HASBOURG (une partie de ces armoiries).

Les ruines découvertes à Offemont en 1841 établissent péremptoirement que ce point du territoire fut habité sous les romains et que ceux-ci avaient créé une villa ou un poste colonger d'une certaine importance. Quoique contigu à la Seigneurie des Rosemont, Offemont n'en fit jamais partie, alors que les localités plus au sud, Vézelois et Meroux, en formèrent une Mairie. De **1125** jusqu'en **1332**, c'est à dire pendant le règne des Comtes de FERRETTE, jusqu'à l'avènement de la Maison d'Autriche, on ne trouve plus aucune mention de notre localité. Offemont consistait en quelques fermes issues des anciennes colonges Gallo-Romaine, et restées pendant des siècles une laborieuse résurrection attachée aux colonges congénères de PETROSA (Perouse à l'époque Gallo-Romaine).

Offemont en **1324** devint propriété de la comtesse de FERRETTE Jeanne de MONTBELIARD dans le partage de la succession de son père.

En **1427** la succession de Jeanne fut partagée entre ses quatre filles, Offemont formant alors une mairie avec Perouse.

Dans les Comptes de la seigneurie de Belfort de **1427** la définition suivante est donnée:

"MEYGERTHUM-OFFEMUNDT-und-PHETTERHUSEN", c'est à dire mairie d'Offemont et de Perouse et ce jusqu'en **1648**.

La paroisse et la mairie étaient alors une seule et même circonscription. Offemont dépendait constamment de l'église de Perouse qui fut d'abord une chapelle puis une église filiale de celle de Phaffans. Offemont finit par être doté d'une chapelle.

En **1685** Offemont faisait partie de la paroisse de Belfort avec Cravanche - Valdoie et le Salbert.

En **1803** la population d'Offemont était de 325 habitants, on en a recensé 587 en **1876**.

Signification héraldique des couleurs du blason d'Offemont:

De gueules (rouge)

"Par loi expresse était ordonné des anciens que nul ne portât de gueules en ses armes s'il n'était Prince ou Noble, ou par eux permis octroyé"

En blason d'armes des vertus: signifie charité et représente une marque de haute

magnanimité, vaillance, hardiesse.

- Des 7 planètes = Mars
- Des 12 signes = le mouton et le scorpion
- Des 12 mois = Mars et Octobre
- Des jours de la semaine = le mardi
- Des pierres précieuses = le rubis, corail
- Des 4 éléments = le feu
- Des 4 saisons = l'automne
- Argent

L'argent en blason d'armes des vertus signifie. Espérance, pureté, innocence, humilité, victoire, félicité.

- Des 7 planètes, il représente la lune.
- Des 12 signes = l'écrevisse
- Des 12 mois = Juin
- Des pierres précieuse = la perle
- Des 4 éléments = l'eau
- Des fleurs = le lys, la rose blanche.

Blason d'Offemont
d'après le texte et études de
M. HEIDET d'Essert

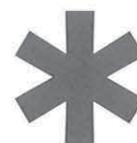
(Recherches de M. ROSSI)

AMBULANCE 90

Nouveau : Mrs RICHARD, SIESS
également à BELFORT

Renseignez-vous à nos bureaux

*Pour tous vos transports
couchés ou assis
(hospitalisations, sorties, soins,
traitements et transferts, rapatriements,
dialyses, liaisons pour transports aériens)
Formalités pour transports de corps*



24 heures sur 24

16, boulevard de Lattre de Tassigny
90000 BELFORT
84 22 52 52

*Lignes groupées un seul numéro
de téléphone*



le mot du maire

Contournement

De différentes sources vous avez sans doute appris qu'un nouveau projet de contournement de Valdoie - une urgence depuis 10 ans ! - et accessoirement de desserte du Pays sous-vosgien, venait de prendre naissance.

Le contournement de Valdoie par l'Ouest ayant été finalement fermement repoussé par le district de l'agglomération belfortaine compte tenu de la présence dans le secteur prévu des puits alimentant en eau potable toutes les com-

munes de l'agglomération et des risques possibles de pollution de ceux-ci, les regards se sont tout naturellement tournés vers l'Est, vers Offemont. Le projet paraît donc, sur plan, d'une évidente simplicité.

Pour éviter Valdoie où la circulation automobile, malgré de récents investissements lourds, atteint un seuil "intolérable", il faut et il suffit de rejeter sur la commune d'Offemont tout ou partie des véhicules divers se dirigeant vers le Nord du département: Sermamagny, Chaux, Rougegoutte et Giromagny en particulier.

Pour ce faire, serait nécessaire l'aménagement d'un carrefour nouveau style au niveau du cimetière et du quartier HLM des casernes. A partir de ce point le flot des véhicules serait pris en charge par la RD7, c'est à dire la route d'Eloie revue et corrigée.

Mais tous les élus de la commune d'Eloie ont déjà fait part de leur hostilité au projet.

A ce carrefour, dont le dessin ne nous est pas encore connu, aboutiraient - ou partirait - sept voies: la rue Briand Est et Ouest, la route d'Eloie, la rue des Prés, la rue de l'Étang, la rue Charles de Gaulle et une rue permettant la liaison du Nord du département avec la RN83 et l'autoroute A6, cette dernière déroulant son macadam entre l'Étang des Forges et le Sud de notre commune dans des zones vertes, agricoles et actuellement protégées.

Je ne crois pas à la nécessité immédiate de ce projet et je ne pense pas qu'il soit de nature à "valoriser une desserte directe et urbaine d'Offemont". Je suis plutôt persuadé que ce réseau dense tissé au beau milieu de notre commune n'apportera que rupture de son unité, nuisances de toutes natures et atteinte durable à l'environnement.

Offemont a trop souvent dans le passé supporté le report sur son sol - et sur ses finances - de certains problèmes de l'agglomération pour que nous souscrivions silencieusement à ce projet.

L'intercommunalité ne doit pas être pour les communes l'occasion de reporter sur d'autres leurs problèmes quels qu'ils soient. Vos élus sont loin d'être satisfaits par ce projet et quelques-uns ont déjà suggéré à nos techniciens départementaux, dont la compétence et l'efficacité ne sont absolument pas mises en cause, de revoir cette première mouture.

Et pour conclure, approuvons entièrement notre député Jean-Pierre Chevènement quand il affirme "que la réflexion ne doit pas se confiner à un cercle de techniciens travaillant sur schémas, cartes et maquettes et qu'il faut prendre le temps d'écouter les gens et que c'est de cette écoute que découlera le meilleur projet, le plus utile à la collectivité comme au citoyen".

R. TRITTER (décembre 1993)

le mot du directeur de la publication

Chers impôts locaux ...

1993: un grand cru ? Si on se fie aux statistiques nationales, le produit de la fiscalité directe locale a augmenté de 7,7% en francs constants, ce qui équivaut à trois fois et demi l'inflation et à la plus forte hausse connue à ce jour.

Les comptes bancaires des contribuables en ont défailli !

Les pauses ne s'observent, hélas, que les années d'élections, ce qui donne l'envie furieuse de crier à chaque réception de factures: "*Aux urnes citoyens !*"

Les prélèvements de la région ont augmenté en Franche-Comté de 56,6% en 1993 !! Après avoir été très sages en 1992, année des régionales, évidemment. Mais il faut bien financer le transfert de la charge des lycées aux régions. En fait, vous l'a-t-on assez répété, les hausses d'impôts faiblissent aux approches d'échéances électorales pour mieux rebondir au cours de lendemains qui déchantent.

Les années d'élections on emprunte, et si on pense être battu, on emprunte davantage encore. Pour faire acquitter la facture par son successeur, au sens propre comme au sens figuré: c'est lui qui paiera le principal, les intérêts et les pots cassés ...

Madame Soleil, quel avenir ?

Hélas, les temps sont bien sombres: moindre rendement de la fiscalité indirecte en tout premier lieu. Car révisez vos équations :

- Plus de chômage = moins de ressources pour les ménages

- Moins de ressources = moins d'achats de voitures

- Moins d'achats de voitures = moins de cartes grises et moins d'argent collecté par le Département grâce aux vignettes qui coûtent moins cher donc rapportent moins quand le

véhicule est vétuste.

- Moins de ressources = moins d'achats immobiliers = moins de droits de mutation collectés par le Département.

- Plus de chômage = moins d'entreprises = moins de taxes professionnelles pour les collectivités territoriales.

- Augmentation des licenciements et dépôts de bilan = diminution des bases d'imposition qui sont calculées sur la valeur locative et la masse salariale des entreprises.

Effectuez maintenant une multiplication et vous constaterez que :

- Pour obtenir un produit d'impôt constant, si les bases diminuent, il faut augmenter les taux. Ajoutez enfin à la morosité ambiante l'annonce par le gouvernement du gel des DGF (Dotations Globales de Fonctionnement) qui constituent une part essentielle des ressources communales.

Quant à la perspective d'une révision des valeurs locatives, destinée à actualiser les évaluations cadastrales permettant le calcul des impôts locaux, elle entraînerait pour certains contribuables de telles hausses que les maires cramponnent nerveusement leur écharpe à sa seule évocation.

Alors faudra-t-il augmenter encore les impôts ou ralentir les investissements ? En d'autres termes, les automnes des contribuables seront-ils de plus en plus douloureux ou accepteront-ils que les collectivités financent moins d'équipements ? Et dans chacun de ces deux cas, au prix de quel coût social ?

PS : Au fait, avez-vous remarqué qu'en 1993 votre commune n'avait pas augmenté ses taux d'imposition ?

C'est à ce genre de constat qu'on reconnaît les bisons futés de la feuille d'impôts.

Françoise BOUVIER

élection de Jean-Pierre Chevènement à l'assemblée nationale

Premier tour de scrutin :

- Nombre d'électeurs inscrits :	2158
- Nombre de votants :	1552
- Nombre de suffrages exprimés :	1460

Deuxième tour de scrutin :

- Nombre de votants :	1605
- Nombre de suffrages exprimés :	1487

Au 2^{ème} tour Jean-Pierre Chevènement a obtenu **906** voix et Jacques Bichet **581**.



*Jean-Pierre Chevènement a été élu député.
Gilberte Marin Moskowitz est sa suppléante.*

le départ de M. Cultiaux début 93



M. Cultiaux, préfet du Territoire de Belfort, a fait ses adieux au quartier de l'Arsot en présence de M. le maire de la commune d'Offemont.



Une foule nombreuse et émue était venue le saluer et lui souhaiter un heureux séjour dans sa nouvelle région d'affectation.

IMPORTANT

deux bureaux de vote seront créés à Offemont pour les prochaines élections

BUREAU N°1 : Ecole du Martinet - 21, rue Aristide Briand

Les électeurs du quartier H.L.M. Ganghoffer - rue Aristide Briand du 1 au 29 et du 2 au 64 - rue des Prés, Charles de Gaulle, de l'Etang, Allée des Charmilles, Allée des Noisetiers, impasse des Roseaux, Centre Aéré du Rudolphe, Etang du Ballon, seront inscrits sur la liste N°1 : Ecole du Martinet.

BUREAU N°2 : Mairie - 96, rue Aristide Briand

- Les électeurs de la partie EST de la commune à partir du lotissement H.L.M. des Casernes compris,
- Les militaires et les Français établis hors de France, en application des articles L.12 et L.13 du Code Electoral,
- Les personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, dans les cas prévus par la loi du 3 janvier 1969 demandant leur inscription dans leur commune de rattachement, seront inscrits sur la liste électorale du bureau N°2 : Mairie.

vote par procuration

Les militaires ont le droit de voter par procuration s'ils peuvent justifier d'un éloignement pour raisons de service

Question. - *M. Georges Gruillot appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'Aménagement du territoire, sur les modalités d'application du droit de vote par procuration. Suivant les termes de l'article L.71 du Code électoral, les militaires se voient reconnaître ce droit sans restriction. Toutefois, il apparaît que les gendarmes en poste dans un autre département que celui de leur commune d'inscription sur les listes électorales se voient refuser ce bénéfice. Plusieurs exemples lui ont été rapportés à ce titre. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les raisons de ce refus.*

Réponse. - Aux termes du 2° du paragraphe I de l'article L.71 du Code électoral, les militaires sont autorisés, sur leur demande, à voter par procuration sous réserve que des obligations dûment constatées les retiennent éloignés de la commune sur la liste électorale de laquelle ils sont inscrits. En application de l'article R.73 du même code et du décret n°76-158 du 12 février 1976, ils doivent produire, à l'appui de leur demande, une attestation signée de leur chef de corps, commandant d'unité ou commandant du détachement. Si certains gendarmes auxquels fait allusion l'honorable parlementaire n'ont pu recourir à cette procédure de vote, c'est donc qu'ils n'ont pas fourni l'attestation requise ou que celle-ci leur a été refusée parce que les intéressés ne se trouvaient pas retenus éloignés de leur commune d'inscription pour des raisons liées à l'accomplissement de leur service.

(J.O. - n°24 - S (Q) du 24-6-93 - P. 1020)

Les électeurs en vacances pourront voter par procuration

Loi n° 93-894 du 6 juillet 1993 modifiant l'article L.71 du Code électoral et relative au droit de vote par procuration.

Depuis longtemps réclamée par les élus et toujours différée par l'Administration qui craint un accroissement des fraudes, **l'extension du droit de vote par procuration bénéficiera notamment aux vacanciers, aux étudiants et aux retraités.**

Article unique - I.- Le I de l'article L.71 du Code électoral est ainsi rédigé :

«I. - Les électeurs qui établissent que des obligations dûment constatées les placent dans l'impossibilité d'être présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.»

II. - Le III du même article est ainsi rédigé :

«III. - Les électeurs qui ont quitté leur résidence habituelle pour prendre des vacances.»

(J.O. - n°160 du 13-7-93 - P. 9888)

Michel Galher



Quand Michel dit à Michel, "tu t'en souviens, Michel ..."

Michel Dreyfus-Schmidt, Sénateur du Territoire de Belfort, remet à Michel Galher, Adjoint au Maire d'Offemont, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale en argent pour vingt années de dévouement au service de la collectivité.

HOUZE

SA

COUVERTURE ETANCHEITE ZINGUERIE

43, rue des maquisards - OFFEMONT

Tél. 84 26 03 10

fête des mères



Un public très attentif.

"Maman de mon enfance. Tendresse. Douceur. Tiédeur parfumée. Refuge contre toutes les peurs, toutes les violences. Maman qui m'a tout appris. A regarder le monde et à parler. A me dresser sur mes pattes de derrière et avancer sans les mains. A m'habiller et lacer mes chaussures. A me brosser les dents et nouer ma cravate. Maman qui m'a bercé, nettoyé, dégrassé; mouché, harnaché, bordé, grondé, veillé, qui m'a conduit à l'école, d'où d'abord je ne voulais pas la voir partir. Où plus tard, je ne voulais pas la voir rester. Où enfin je ne voulais pas la voir venir. Maman qui pendant des années, chaque matin, me lançait dans la journée. Qui chaque soir, à sa fenêtre, m'attendait pour m'accueillir au retour de l'école."

Ces lignes sont extraites du livre de François JACOB, *La statue de l'intérieur*, paru en 1987 aux éditions Odile Jacob (Seuil).

François JACOB, qui a été professeur à l'Institut Pasteur et au Collège de France, a obtenu le prix Nobel de médecine en 1965.

A Offemont, cinq mamans ont été fêtées en mairie le 6 Juin 1993 :

Mmes **Mathieu, Rousselet, Sénac, Cunchon** ont reçu la médaille de bronze,
Mme **Cerovac**, la médaille d'argent.

Offemont champêtre

I) Arrêté réglementant le ramassage et la récolte, à titre gratuit ou onéreux, des espèces de champignons non cultivés

Le ramassage des champignons non cultivés est toléré dans la limite de 3 Kg par jour et par personne dans le département, et de 5 Kg pour les cèpes.

Pour le ramassage ou la récolte, l'utilisation d'outils scarificateurs tels que pioche, serfouette, grappin, râteau, crocs, etc ... est interdite.

Le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat de champignons non cultivés sont limités à ceux récoltés sur les terrains privés par les propriétaires ou leurs ayant droits.

Des dérogations à ces règles peuvent être accordées par le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt pour des raisons scientifiques ou éducatives.

Les peines prévues sont celles applicables pour les contraventions de 4ème classe (Cf art R215-3 du code rural)

II) Contacts accidentels avec appât contenant des vaccins destinés à l'immunisation antirabique des renards (vaccin contre la rage).

- **S'il s'agit d'un animal domestique**, celui-ci ne court aucun risque de contracter la rage, même en cas d'ingestion répétée. Inutile de le mettre en observation ou de le soumettre à un rappel de vaccination antirabique.

- S'il s'agit d'une personne:

En cas de contamination à la suite d'une ouverture de la capsule de vaccin (sur lequel est portée la mention : vaccin rage, ne pas toucher), avec contact du liquide sur une muqueuse ou une plaie cutanée fraîche, il faut procéder comme à la suite d'une contamination rabique habituelle, à savoir:

- si la personne a déjà été vaccinée : **rappel**.

- Sinon : **administration du traitement antirabique " Post-exposition"**.

UGA

Prix • Frais • Marché

Avenue A. Briand - OFFEMONT - Tél. 84 26 14 52

Francette Gellner

une reconversion menée tambour battant

Elle fut une institutrice remarquable : consciencieuse, travailleuse, exigeante et soucieuse tant de la réussite personnelle que scolaire de "ses" enfants.

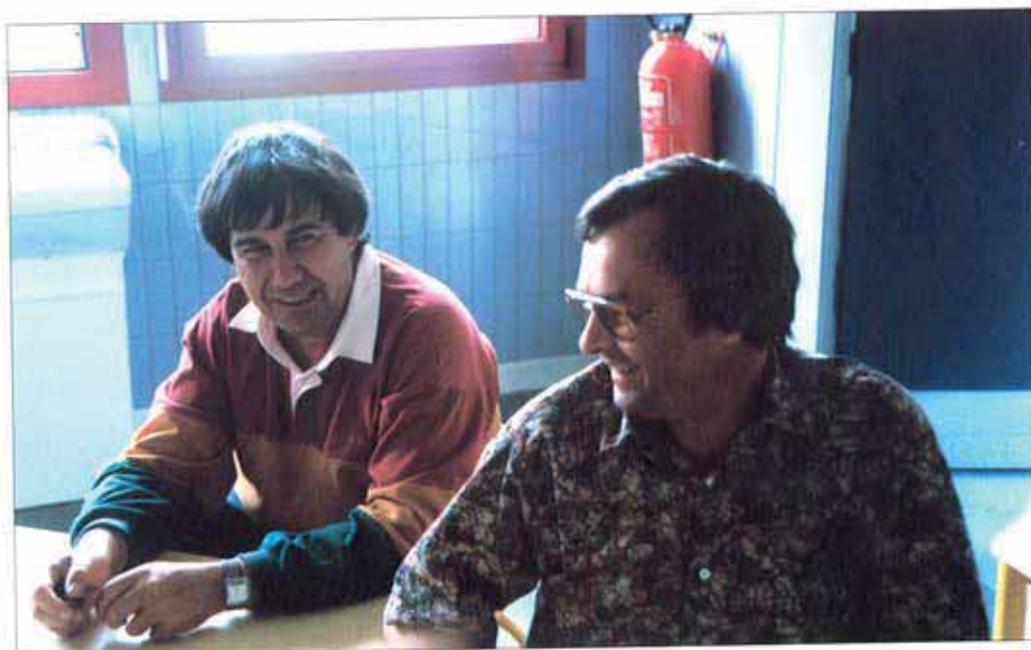
Elle est devenue, en dépit des protestations soulevées par décision, une toute jeune retraitée au dynamisme époustouflant.

Je me joins à ses collègues et amis pour lui souhaiter une heureuse et active retraite.

Françoise BOUVIER



Francette, rayonnante.



*Le dynamisme
de la relève ...*

construction et urbanisme

L'activité des services concernant les documents pour la construction a été soutenue en 1993.

Fin Novembre, il a été délivré :

- 16 permis de construire
- 25 déclarations de travaux
- 24 certificats d'urbanisme
- 13 renseignements d'urbanisme.

Par rapport aux 3 années passées, la comparaison s'établit ainsi :

	1990	1991	1992	1993
Permis	17	21	27	16
Déclarations	17	36	29	25
C.U	16	26	14	24
Renseignements	18	9	10	13

Il faut rappeler que le permis est obligatoire pour toute construction dépassant 20 M². En dessous de cette surface, ou pour une modification légère d'aspect en façade ou toiture, la déclaration de travaux suffit.

Le certificat d'Urbanisme (C.U.) est demandé pour tout échange, vente, ... d'immeuble bâti ou non bâti. Le renseignement d'Urbanisme (R.U.) concerne la mutation d'immeuble bâti ou non bâti sans modification d'état.

Michel GALHER

Offemont : Démographie et parc de logements

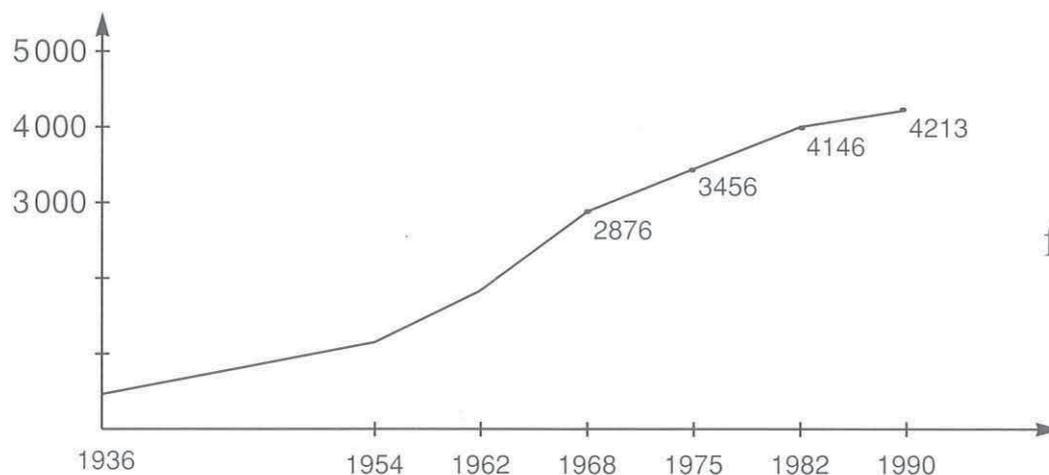


fig. 1

Evolution de la population (fig 1)

Taux de variation de la population (fig 2)

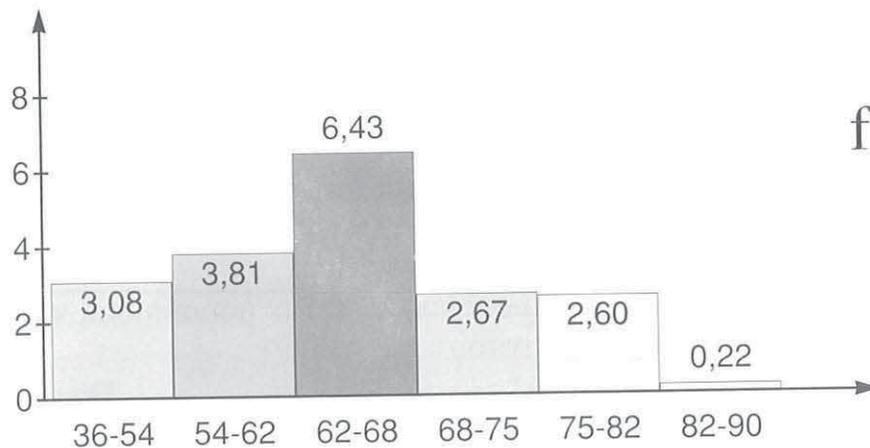
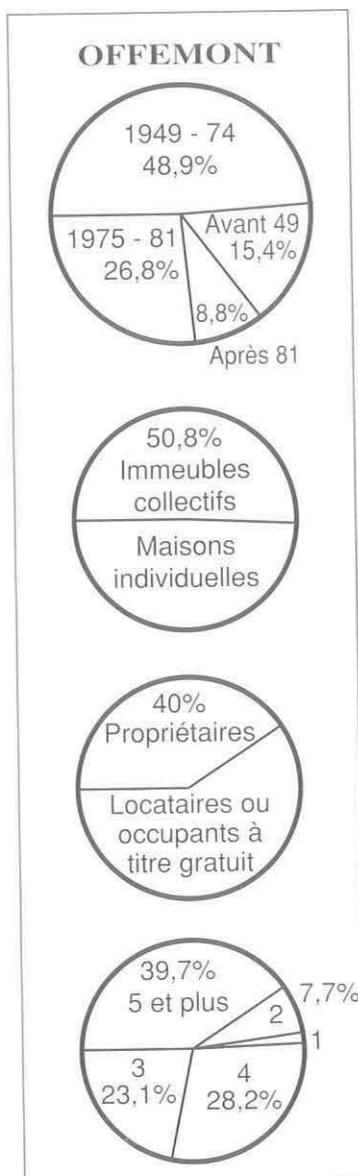


fig. 2

**En 1990 : 1306 résidences principales
6 résidences secondaires**



Date d'achèvement de l'immeuble

En France, 39,5% des logements ont été achetés avant 1949, **33,8%** de 49 à 74, **14%** de 55 à 81 et **12,8%** après 81.

Type de logement

En France, 41,2% de la population est logée dans des immeubles collectifs, contre **53,1%** dans des maisons individuelles.

Statut d'occupation

En France, la moyenne des propriétaires est de 54,4%

Nombre de pièces

En France, 29,5% dispose de 5 pièces ou plus

En matière d'éléments de confort (chauffage central, wc intérieur, baignoire, douche) Offemont a des résultats bien supérieurs à la moyenne nationale :

91,9% des habitants de la commune ont le chauffage central contre **78,9%** pour le territoire national; **98,7%** ont des w.c. à l'intérieur de leur maison d'habitation, contre **93,6%** en France et **94,6%** ont une baignoire contre **74,9%** seulement pour le territoire national.

Conclusion : Une image qui est donc très contrastée.

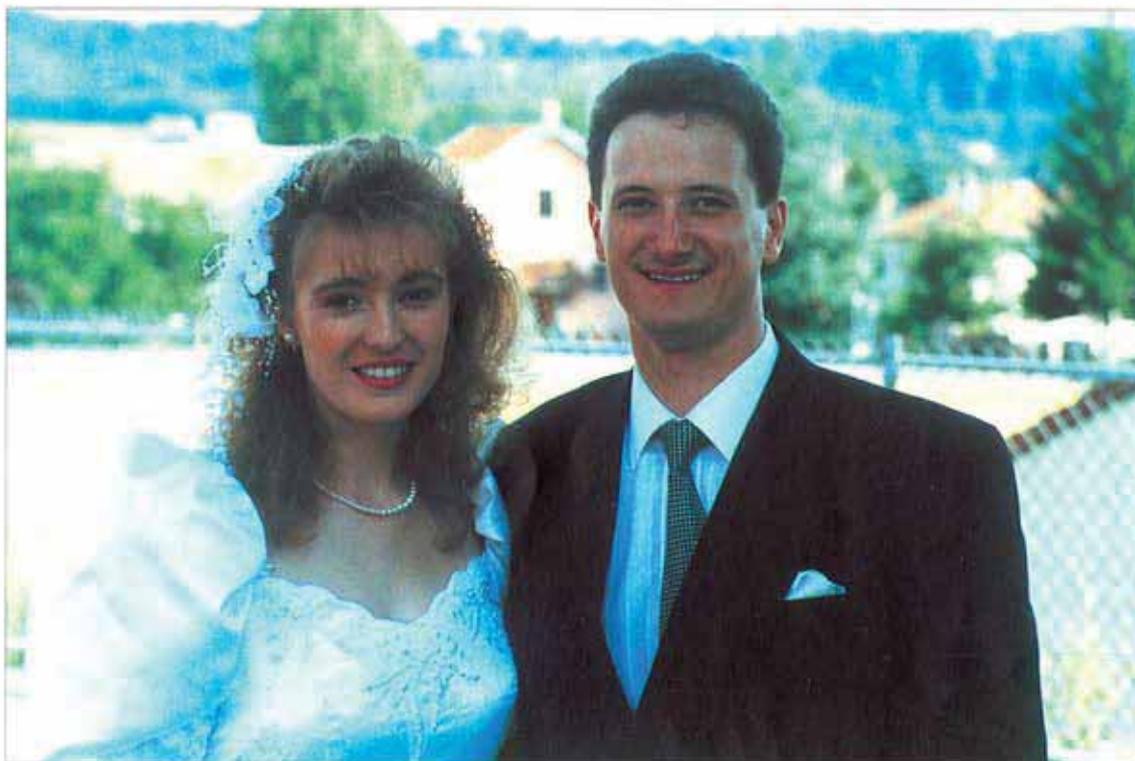
Beaucoup moins de propriétaires de leur logement que sur le territoire français, moins de maisons individuelles donc une population apparemment plus modeste mais les moyennes nationales dissimulent elles-mêmes de grandes disparités.

En revanche les logements, dans les immeubles collectifs notamment, sont plus vastes et plus confortables que sur l'ensemble du territoire national.

Françoise BOUVIER

Source: INSEE BDCOM 90. Bulletin jaune

Valérie Braconnier gérante de l'Agence Postale se marie



Son charme, son sourire et son humeur toujours égale lui ont conquis de nombreux cœurs. Mais c'est à Patrice Toillon qu'elle a choisi de donner le sien, le 3 Juillet 1993.

Une réception a eu lieu en mairie d'Offemont, réception à laquelle M. Braconnier, père de la mariée, qui est aussi élu de la commune, avait convié tous ses collègues du conseil municipal.

Tous adressent aux jeunes mariés leurs vœux, sincères et chaleureux, de bonheur.

la route et vous

	Propriétaire de la route	Gestionnaire de la route	Service gestionnaire de la route	Autorité de police	
				Agglomération	Hors aggro.
Routes nationales	Etat	DDE	DDE	Maire	Préfet
Routes départementales	Département	Conseil général	Services techniques départementaux ou DDE	Maire	Président du Conseil général
Voies communales	Commune	Conseil municipal	Services techniques municipaux ou DDE	Maire	Maire

Règles concernant l'élagage

Les distances réglementaires sont en normalement de 2 mètres pour les plantations dont la hauteur excède 2 mètres et 50 cm pour les autres, à partir de l'alignement.

Mais il existe des règles plus contraignantes pour les carrefours et les virages, afin que la visibilité ne soit pas diminuée. Les branches ou racines qui empiètent sur le domaine public doivent être coupés par vos soins. Sinon le service gestionnaire de la route s'en chargera mais à vos frais.

Construction d'un mur ou d'une clôture isolant votre propriété du domaine public

Une demande d'autorisation de clôture doit être adressée au maire après le dépôt d'une demande d'alignement.

Gestion des voies de lotissement

Si le lotissement est communal ou si le lotissement est privé mais que, dans ce cas, la voirie a été remise à la commune, la route est communale. Si le lotissement est privé, la route est privée et le gestionnaire est le président de l'association syndicale ou le syndic de copropriété. On applique alors les dispositions du règlement du lotissement ou du code civil.

Si ces voies sont accessibles à tous, les règles du code de la route s'y appliquent.

Cession d'une parcelle de terrain privé pour l'établissement d'une route

Vous ne pouvez refuser de céder gratuitement jusqu'à 10 % de la superficie de votre terrain, si votre permis de construire le prévoit.

Nettoyage du foin, de la boue et des branches souillant la route.

Il incombe au responsable de procéder à ce nettoyage. S'il ne le fait pas, le service gestionnaire peut suppléer sa carence, mais il lui adressera la facture.

Ruissellement des eaux

La loi vous impose de recevoir sur votre fonds les eaux de ruissellement qui découlent de la situation naturelle des lieux.

Classement des routes à Offemont

Routes départementales	RD 22 (R.Briand, Belfort, Vétrigne) RD 13 (Offemont - Valdoie) RD 7 (Offemont - Eloie)
Voies communales	toutes les autres voies sauf voies privées, quartier Ganghoffer, Casernes et Arsot

La fête de l'école maternelle du centre



Les mamans avaient été égales à elles-mêmes : têtes de chenille, maquilleuses, pâtissières, joyeuses animatrices.

Les papas avaient fait de gros efforts: tenue des stands et quelques autres tâches annexes qui les ont laissés épuisés, il faut le dire...

Et pour les enfants, quel bonheur: ils riaient, on était ému à les voir si heureux, si joyeux puis si graves quand les visages levés au ciel, ils ont regardé s'envoler les ballons qu'ils avaient eu peine à lâcher.

Vivement l'année prochaine!

Outils WOLF

LES TRACTEES DES PETITS ESPACES

Tondeuse EUROtondor tractées 46 cm

Chez votre
Conseiller Officiel :

Ets DI MARCO
TOUT POUR LE JARDIN
Vente et Réparation

12 bis, route de Montbéliard
90400 ANDELNANS
Tél. 84 22 30 51

état civil

naissances : les années 1980 - 1990



Laura,
née le 24 Janvier 1989

La fin des années 1980



"- Qu'est ce que signifie apprivoiser ?
- Ça signifie créer des liens.
Tu deviens responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé."

Antoine de Saint Exupéry
Le petit prince

Caroline,
née le 17 mai 1990

L'aube des années 1990

NAISSANCES

FIN DE L'ANNÉE 1992

BENSMACHINE Myriam Hadda, 29 novembre 1992 à BELFORT
BOUDJADJA Sabrina, 23 décembre 1992 à BELFORT
JAFFALI Ihsen, 30 novembre 1992 à BELFORT
KADRI Omar, 21 décembre 1992 à BELFORT
KILEDJIAN Lucie Gayaneh, 5 décembre 1992 à BELFORT
PELLEGRINI Noël Jean Louis, 15 novembre 1992 à BELFORT
SLIMANI Karim, 19 décembre 1992 à BELFORT
TUNC Samet-Emre, 19 décembre 1992 à BELFORT
ZELLAGUI Thomas Jacques, 24 décembre 1992 à BELFORT

ANNÉE 1993

ADIB Sarah Saadia Véronique, 20 Mars 1993 à BELFORT
ANTOINE Jordan Christophe Roger Serge, 26 Juin 1993 à BELFORT
BIGNON Lucas, 03 Mars 1993 à BELFORT
BOUDJADJA Alan, 02 Mai 1993 à BELFORT
BOUDJADJA Massika, 19 Janvier 1993 à BELFORT
CLERC Juliette Anne Margaux, 04 Juillet 1993 à BELFORT
CORNEVEAUX Natacha Marie, 25 Octobre 1993 à BELFORT
DAGON Rémi, 08 Juillet 1993 à BELFORT
DAVID Cindy Olympe Angélique, 25 Octobre 1993 à BELFORT
DOGAN Sema, 13 Avril 1993 à BELFORT
ELHNA Chama, 18 Septembre 1993 à BELFORT
ESTIENNE Esteban Bernard Georges, 25 Juin 1993 à BELFORT
GERARD Amélie Martine Michèle, 03 Juin 1993

à BELFORT

GREINER Bastien Michel Gilbert, 13 Février 1993 à BELFORT
GREVILLOT Steven Yann Michel, 19 Février 1993 à BELFORT
HAMAZA Yaëlle, 02 Juillet 1993 à BELFORT
HECK Laurine Océane (deuxième jumeau), 18 Novembre 1993 à BELFORT
HECK Patrice Dimitri (premier jumeau), 18 Novembre 1993 à BELFORT
JEANCOLIN Thomas, 24 Septembre 1993 à BELFORT
KARACA Mehmet, 05 Septembre 1993 à BELFORT
KAYA Mickaël François, 28 Février 1993 à BELFORT
LAHSSEN Ayoub Hocine, 15 Octobre 1993 à BELFORT
LAHSSEN Dylan Yohan, 18 Septembre 1993 à BELFORT
LOIGEROT Aurélie Madeleine, 21 Août 1993 à BELFORT
MAHI Assia, 06 Août 1993 à BELFORT
MARICHAL Mélanie Joëlle Denise, 20 Octobre 1993 à BELFORT
MATOS Prescilla, 19 Octobre 1993 à BELFORT
MONIOT Cyrielle Bernadette Roselyne, 22 Avril 1993 à BELFORT
PARRENIN Ophélie, 24 Février à BELFORT
PEYROT Michel Claude Christian, 22 Juillet 1993 à BELFORT
PIOVANI Mélanie Christelle Roxane, 20 Août 1993 à BELFORT
PORCHY Dorian Pierre, 02 Octobre 1993 à BELFORT
RIETH Johanna Andréa Jeanne, 19 Janvier 1993 à BELFORT
ROMANCZUK Matthieu Robert Joseph, 24 Mai 1993 à BELFORT
SERZIAN Xavier Jean-Batiste, 12 Août 1993 à BELFORT
TOUTENU Louis Jean Denis, 26 Janvier 1993 à BELFORT
TRITTER Vassili Louis René, 26 Septembre 1993 à BELFORT
YARROUM Mohamed-Bachir, 21 Juin 1993 à BELFORT
ZOUGAGH Imad, 21 Juin 1993 à BELFORT



*Audrey, née le
17 Janvier 1993*

Un bébé tout neuf.

MARIAGES

FIN DE L'ANNÉE 1992

Zahi **BOULEMNACKER** et Nasria **MAHI** le 19 décembre 1992

Sylvain, Maurice, Pierre **PAQUELIN** et Valérie, Henriette **FRANCOIS** le 25 Décembre 1992

Alfred, Antoine **DELOGU** et Nelly, Yvette, Laetitia **COURROY** le 26 Décembre 1992

Pierre, Marcel, Domenico **COLETTA** et Nicole, Marie, Yvonne **LOMBARD** le 28 Décembre 1992

ANNÉE 1993

Aboubakr **ARIF** et Salirha **LADRANI** le 09 Janvier 1993

Ahmed **MAHROUCHI** et Malika **KADDOUR** le 27 Janvier 1993

Christian, Maurice, René **BATOT** et Sonia **DOMBROSKI** le 03 Avril 1993

Jean-françois, Maurice **DURANT** et Estelle, Nadine **CIOBANU** le 24 Avril 1993

Louis **DOULET** et Magnifique, Monique

MANGIN le 24 Avril 1993

Jean-Marc **LOTZ** et Marie-Anne **AUBERT** le 15 Mai 1993

Vincent, Mario, Antoine **TRULLAS** et Véronique, Murielle **JOURDIL** le 22 mai 1993

Eric, Alfred, Jacques **SONET** et Sophie, Françoise **CHOFFARD** le 22 Mai 1993

Bernard, Ferdinand, Paul **RONDEL** et Marie-France **MORCELY** le 29 Mai 1993

Fabien **GABLE** et Sandrine **JARDOT** le 19 Juin 1993

Laurent, Thierry **BONET** et Nadege, Michèle, Danièle **DECHEMARDIN** le 26 Juin 1993

Joël, René, Marcel **BRIGHI** et Gisèle, Anne, Marie **THOMAS** le 26 Juin 1993

Patrice, Roger, Jacques **TOILLON** et Valérie **BRACONNIER** le 03 Juillet 1993

Hamid **RIAD** et Nathalie, Virginie **TURINETTI** le 17 Juillet 1993

Mohamed **MOUHSSIM** et Nahid **BELHAÏTE** le 24 Juillet 1993

Francis, André **PATTIN** et Jocelyne, Lucienne **COUCHOT** le 31 Juillet 1993

Franck, Pierre, Joseph **CRAVAT** et Marie Catherine **BEJOT** le 31 Juillet 1993

Riadh **HACHANI** et Dalila **ZOUAI** le 30 Octobre 1993

Abdelbaki **BELHANIA** et Fatma **DOUAÏSSA**, le 02 Novembre 1993

Abdelbaki **MAGHRIOUE** et Myriam, Kheira **ZABOUB** le 06 Novembre 1993

Jean Claude, Adrien **LUNEAU** et Ghislaine, Etiennette **RAVEAU** le 04 Décembre 1993

QUETES A MARIAGES

FIN DE L'ANNÉE 1992

BOULEMNAKHER-MAHI, 165,00 francs, Centre Communal d'Action Sociale

PAQUELIN-FRANCOIS, 441,00 francs, Offemont Réalités

DELOGU-COURROY, 127,40 francs, Coopérative Scolaire Offemont Centre

COLETTA-LOMBARD, 302,00 francs, Centre Communal d'Action Sociale

ANNÉE 1993

ARIF-LADRANI, 304,90 francs, Secours Populaire

MAHROUCHI-DOBROWSKI, 225,05 francs, Anciens Combattants

DURANT-CIOBANU, 227,10 francs, ADAPEI

DOULET-MANGIN, 115,95 francs, Centre Communal d'Action Sociale

LOTZ-AUBERT, 137,00 francs, Centre Communal d'Action Sociale

TRULLAS-JOURDIL, 258,50 francs, A.J. OFFEMONT

SONET-CHOFFARD, 194,30 francs, Club des anciens Age d'or

GABLE-JARDOT, 273,50 francs, Ligue Contre Le Cancer 4 Rue Gambetta BELFORT

BONET-DECHEMARDIN, 599,50 francs, Ligue Contre Le Cancer 4 Rue Gambetta BELFORT

BRIGHI-THOMAS, 594,00 francs, Ligue Contre Le Cancer 4 Rue Gambetta BELFORT

TOILLON-BRACONNIER, 324,50 francs, Ligue Contre Le Cancer 4 Rue Gambetta BELFORT

RIAD-TURINETTI, 276,50 francs, Centre Communal d'Action Sociale

MOUHSSIM-BELHAITE, 90,00 francs, Ecole primaire Jean Macé

PATTIN-COUCHOT, 62,00 francs, Centre Communal d'Action Sociale

CRAVAT-BEJOT, 626,00 francs, 208,00 francs maternelle Jean Macé, 208,00 francs, Maternelle du Martinet, 210,00 francs, Maternelle du centre

HACHANI-ZOUAI, 236,10 francs, Centre Communal d'Action Sociale

BELHANIA-DOUAISSIA, 337,05 francs, Centre Communal d'Action Sociale

MAGHRIOUE-ZABOUB, 142,00 francs, Secours Populaire

DECES

FIN DE L'ANNÉE 1992

Karel **KRIVANECK**, âgé de 68 ans, décédé le 16 Novembre 1992 à OFFEMONT

Aristide, Marcel **RICHARD**, âgé de 91 ans, décédé le 22 Novembre 1992 à MONTBELIARD

Josiane, Nelly **LAPALLUD**, âgée de 59 ans, décédée le 29 Novembre 1992 à BELFORT

Bernard, Jules **PHILIPPE**, âgé de 61 ans, décédé le 09 Décembre 1992 à BELFORT

Jacques, Lucien, Georges **GERARD**, âgé de 56 ans, décédé le 29 décembre à BELFORT

ANNÉE 1993

Louis, Alain **REQUEDA**, âgé de 40 ans, décédé le 17 Janvier 1993 à VIENNE

Ben Allal Ben Yassine **LAHSSSEN**, âgé de 77 ans, décédé le 22 Janvier 1993 à OFFEMONT

Robert, Aimé **LEROY**, âgé de 65 ans, décédé le 07 Février 1993 à BELFORT

Vertaïm **TIOVINKJIAN**, âgé de 80 ans, décédé le 11 Février 1993 à OFFEMONT
 Antoinette, Charlotte **DELAUNAY**, âgée de 70 ans, décédée le 17 Février 1993 à BELFORT
 Luc **BARBE**, âgé de 28 ans, décédé le 08 Mars 1993 à OFFEMONT
 Marie **OPIELA**, âgée de 85 ans, décédée le 05 Mars 1993 à BAVILLIERS
 Joséphine **FEDERLEN**, âgée de 80 ans, décédée le 13 Mars 1993 à BEAUCOURT
 Meriem **BENT KADDOUR**, âgée de 77 ans, décédée le 27 Mars 1993 à BAVILLIERS
 Lhadda fatma **MOUHSSIM**, âgée de 58 ans, décédée le 1er Mai 1993 à BELFORT
 Léon, Francis, Constant, Elie **MAIRE**, âgé de 72 ans, décédé le 26 Juin 1993 à BELFORT
 Nicolas **GASPARI**, âgé de 78 ans, décédé le 26 Juillet 1993 à OFFEMONT
 Vladimir **KOVALKINE**, âgé de 62 ans, décédé le 14 Août 1993 à BELFORT
 Salah **HAMAZA**, âgé de 29 ans, décédé le 29 Août 1993 à BELFORT

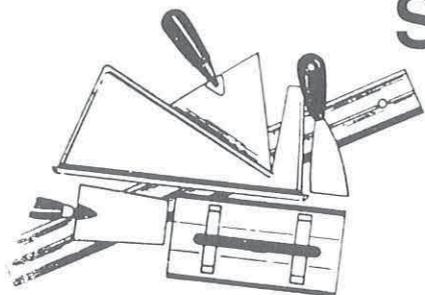
Michel, Raymond, Gaston **BARCHE**, âgé de 60 ans, décédé le 23 Septembre 1993 à OFFEMONT
 René, Lucien **DESDAMES**, âgé de 92 ans, décédé le 03 Octobre 1993 à OFFEMONT
 Abderrahim **ESSALHI**, âgé de 20 ans, décédé le 29 Septembre 1993 à BELFORT
 Abdelhamid **BOUHECANE**, âgé de 64 ans, décédé le 1er Octobre 1993 à BESANCON
 Paul **JENN**, âgé de 68 ans, décédé le 25 Octobre 1993 à BELFORT
 Léon, Camille, Auguste **CUISINIER**, âgé de 79 ans, décédé le 09 Novembre 1993 à BELFORT

DONS

Don Madame **SCHMITT**, 250,00 Francs,
 OFFEMONT REALITES
 Don Madame **KIBLER**, 200,00 Francs,
 OFFEMONT REALITES

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENTS - TERRASSEMENTS

S.A. **SCHENINI**



76, rue Aristide Briand
 OFFEMONT - 90300 VALDOIE
 Tél. 84 26 03 88

M. Pierre Perrieux



Le nouveau chef du corps des sapeurs pompiers d'Offemont a été présenté au conseil municipal le 30 Octobre 1993 : engagé au centre de secours de Valdoie le 1^{er} Janvier 1974, il a été nommé caporal en 1976, sergent en 1981, adjudant en 1983 puis adjudant chef en 1986.

M. Perrieux est par ailleurs titulaire de nombreux diplômes dont le brevet national de secourisme.

Nous souhaitons à M. Perrieux qui succède à l'adjudant-chef Asquin un long et heureux séjour sur le territoire de notre commune.

ELECTRICITE GENERALE

INSTALLATEUR
AGREE



EDF

Roger WILLIG

83, rue Aristide Briand - OFFEMONT - 90300 VALDOIE
Tél. 84 26 05 50

8 mai



Le pardon ...



n'est pas l'oubli.

11 et 20 Novembre



Pluie et nostalgie

L'anniversaire de l'Armistice qui a mis fin à la 1^{ère} guerre mondiale a été célébré le 11 Novembre

- à 10 h 15 à la Borne du Martinet

- à 11 h 30 au monument aux Morts.

Une foule nombreuse et recueillie a assisté à ces cérémonies en dépit de conditions météorologiques peu clémentes.



Grand froid le jour de l'anniversaire de la libération d'Offemont, on se frotte les mains pour tenter de se réchauffer.

**un 20 novembre très froid,
mais ensoleillé.**





M. Le maire, MM. les adjoints, M. le Président des anciens combattants, M. le chef de corps des sapeurs pompiers et quelques conseillers municipaux se recueillent devant la stèle du Dr Pierre, le 20 Novembre 1993.

Daniel FALLOT

MARIN - TREK
SCRAMBLER - CANNODALE

66, avenue Jean-Moulin - 90000 BELFORT
Tél. 84 21 11 25

Direction générale des impôts cadastre

I) Les tâches du Service Cadastre sont nombreuses et variées :

- 1° - recenser toutes les parcelles et tous les locaux
- 2° - identifier chacune de ces unités foncières (section, numéro, bâtiment, local)
- 3° - rechercher les propriétaires et autres ayant droits et enregistrer les principaux éléments de leur désignation
- 4° - fournir la description physique des propriétés sous forme d'un plan à grande échelle
- 5° - constater la nature de culture des parcelles et les caractéristiques des locaux
- 6° - effectuer l'évaluation fiscale de tous les biens afin de déterminer la valeur locative cadastrale qui servira de base au calcul des impôts locaux.

A ces missions fiscales, foncières et techniques, il convient d'ajouter la responsabilité de coordonner, vérifier et centraliser les levés à grande échelle (supérieurs à 1 / 10 000 ème) exécutés par les services publics ou les collectivités avec la participation financière de l'Etat, des départements ou des communes.

La plupart des renseignements collectés et mis à jour sont tenus à la disposition du public et des collectivités locales dans le cadre de la fonction documentaire du Cadastre.

Les données incluses dans la documentation cadastrale intéressent un grand nombre d'utilisateurs publics ou privés, surtout depuis que l'informatisation de ces données permet une délivrance rapide de masses d'informations concernant les propriétés tant bâties que non bâties.

Le plan cadastral étant le seul plan parcellaire à grande échelle qui couvre la totalité du territoire et qui est tenu à jour d'une façon permanente, son utilisation se révèle indispensable dans le cadre de tout projet d'aménagement foncier.

II) Prévention des utilisations abusives de la documentation cadastrale

La délivrance des extraits et reproductions de la documentation cadastrale est notamment soumise aux dispositions de la loi de 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La direction générale des impôts prend donc des précautions pour éviter les utilisations abusives. Il est notamment interdit :

- d'enregistrer ces données, de communiquer ou céder ces informations à d'autres personnes.
- d'utiliser les données cadastrales à des fins de démarchage commercial, politique ou électoral, ainsi que dans un but autre que fiscal ou foncier.
- d'user des informations pouvant porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des personnes ou au respect de leur vie privée.

Toute personne ne respectant pas ces interdits peut voir sa responsabilité engagée et devient passible de sanctions pénales (2 000 à 200 000 francs)

Françoise BOUVIER

informations diverses: en bref...

Heures d'ouverture de la mairie

De 8h30 à 12 h
et de 14 h à 17 h 30
sauf les samedis et dimanches

Passage du bibliobus

Mardi 25 Janvier 1994
Mardi 22 mars 1994
Vendredi 3 juin 1994
Devant l'école du Martinet : de 8 h 45 à 11 h
Devant l'école du centre de 14 h à 16 h 30

Champ de tir de l'Arsot

I- Les tirs

1- Epoques

Toute l'année, à l'exception de
- la première quinzaine de mars
- la deuxième quinzaine de mai
- la première quinzaine d'août
- la deuxième quinzaine d'octobre
du 24 décembre au 8 janvier.

2- Jours de la semaine

Les mardis, mercredis, jeudis, vendredis
non fériés de chaque semaine incluse dans
les époques de tirs.

3- Heures des tirs

- Tirs de jour de 7 heures à 17 heures en
novembre, décembre, janvier, février et
mars; de 5 heures à 17 heures les autres
mois de l'année;
- tirs de nuit de 22 heures à 2 heures

II- Limite des zones dangereuses

Sur le terrain les zones dangereuses sont dé-

limitées par 25 pancartes (Champ de tir -
Interdiction de passer pendant les tirs - Tirs
en cours)

Lors de l'exécution des tirs, les voies sont
fermées par la mise en place de barrières.

III- Projectiles non éclatés

Toute personne qui trouvera un engin dan-
gereux devra signaler immédiatement sa
présence au Maire de la commune, en indi-
quant l'emplacement exact dudit engin,
après l'avoir repéré aussi exactement que
possible. A cet effet, il sera disposé à proxi-
mité (un ou deux mètres), un objet quel-
conque (branchage, pierre, bout de planche)
ou, mieux encore, une baguette fichée en
terre et surmonté d'un papier ou d'un chiffon.

IV- Demande d'indemnités pour dégâts

Les réclamations des ayant-droits doivent
être déposées à la mairie de la commune dès
leur constatation et au plus tard dans un
délai de trois jours à compter de la fin des
tirs, c'est à dire à la fin de la période pour la-
quelle le commandant d'armes a adressé son
programme de tirs au Maire.

Une initiative du centre socio-cultu- rel du Martinet.

La commission jeunes du centre a eu l'heu-
reuse idée de créer un journal du quartier jo-
liment intitulé : "Dis-leur" .

De Jimi Hendrix à la cohabitation, de la
Yougoslavie à la loi sur le code de la natio-
nalité, et du chômage à l'US Arsot, les ré-
dacteurs se sont penchés sur tous les sujets
d'actualité.

J'ai personnellement médité sur cette phrase:

"Tout ce qui est fait, écrit ou dit pour donner à la violence un début d'excuse ou de légitimité est une mauvaise action" ("frissons" en p.2)

Le prochain numéro est prévu pour Mars 1994 : bravo !

Une réception a été organisée le lundi 8 novembre en mairie d'Offemont pour accueillir M. le Maire de DANAE, en COTE D'IVOIRE. Le conseil municipal de la commune d'Offemont avait en effet accepté, par délibération du 13 janvier 1992, qu'Offemonts associée à Danjoutin, parraine Danaé. Le Maire de cette commune effectuait donc un séjour d'études afin de s'informer sur l'aide technique qui pourrait lui être apportée.

Régularisation des enclos piscicoles.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a ouvert aux propriétaires d'enclos piscicoles créés avant le 1er janvier 1986 sans autorisation administrative, la possibilité de régulariser leur situation.

Cette procédure ne concerne que les plans d'eau en communication avec un cours d'eau, canal ou ruisseau, équipés de dispositifs permanents empêchant la libre circulation du poisson.

S'adresser à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, place de la Révolution Française, B.P 279- 90005 BELFORT CEDEX

Téléphone: 84.22.82.55

Secteur social

Mme Odette ALLEMANN

Je rappelle qu'il existe un service de soins à domicile gratuit sur prescription médicale.

Un service de garde à domicile pour personnes dépendantes, le VAL D'OR.

Un autre service pour la maladie d'Alzheimer, et un service d'aides ménagères.

Possibilités de repas à domicile.

Une bonne partie de ces services sont communs avec la commune de Valdoie.

Pour cela, la contacter pour tous renseignements à la mairie le lundi, mardi, jeudi de 14 h 30 à 17 h 30.

Le club de l'amitié a repris depuis mai 1992 avec les réunions le vendredi après-midi de 14 h à 17 h 30. Des sorties, repas, loto, sont organisés.

La distribution des aliments a commencé courant décembre.

Repas des personnes âgées

Jeudi 23 septembre 1993 à la salle paroissiale d'Offemont.

75 personnes étaient présentes avec quelques membres du C.C.A.S.

Au menu

Saumon avec sa garniture

Gigot avec haricots verts et flageolets

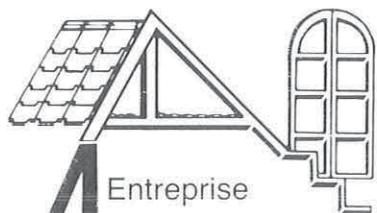
Fromage et gâteau surprise

Arrosé de Bourgogne Aligoté et de Croz Hermitage

café

Pendant tout le repas, musique, puis au dessert, Monsieur PEQUIGNOT a passé un petit film sur l'ancien OFFEMONT tourné en 1965 avec quelques figures connues, et les anciens paysages de la commune.

MENUISERIE
Parquets flottants
Agencements
Escaliers



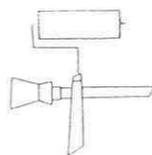
CHARPENTE
Couverture
Isolation

Entreprise
A *RMBRUSTER FRÈRES*

32, rue Aristide Briand - 90300 OFFEMONT
Tél. 84 26 07 32

PEINTURE
REVÊTEMENT DE SOL
RAVALEMENT DE FAÇADES

S.N.C.
FAUCOGNEY
et fils



4, rue Paul Cézanne
90300 OFFEMONT
Tél. 84 26 42 79 - 84 22 31 20

LA BIGOUDERIE

PATRICIA
COIFFURE MIXTE



rue Aristide Briand
90300 OFFEMONT

Tél. 84 26 28 19



MÉTAL
EST

S.A.R.L.

Serrurerie - Fer - Alu
Ferronnerie
Double-fenêtres coulissantes

8, rue de Buc - 70400 CHALONVILLARS
Tél. 84 28 61 00

Daniel JARDON

CARROSSERIE
PEINTURE
AUTOMOBILE

20, rue Aristide-Briand - OFFEMONT
Tél. 84 26 35 30

STATION SERVICE

ARAL

M. Jean TERREAU

Vidange - Graissage
Réglage pollution

75, avenue Jean-Moulin - BELFORT
Tél. 84 21 35 42

action de lutte contre les toxicomanies

Les élèves de l'école Jean Macé ont été sensibilisés pendant toute l'année scolaire 92 - 93 au douloureux problème de la toxicomanie.

En effet, en partenariat avec le centre culturel du Martinet et des associations telles que l'ADIJ, le CDPA et le Relais, une opération de prévention s'est mise en place pour une durée de trois années.

Il s'agit ici de prévention et non d'information, la différence est de taille.

Jamais au cours de l'année, il n'a été question de produits par exemple.

L'objectif était plus ambitieux : permettre aux enfants de contrôler leurs attitudes, agir sur leur comportement face aux problèmes, aux stress de la vie quotidienne; jouer également sur le civisme.

Les actions animées par le C.D.P.A étaient les suivantes :

- "Jeux d'enfants"

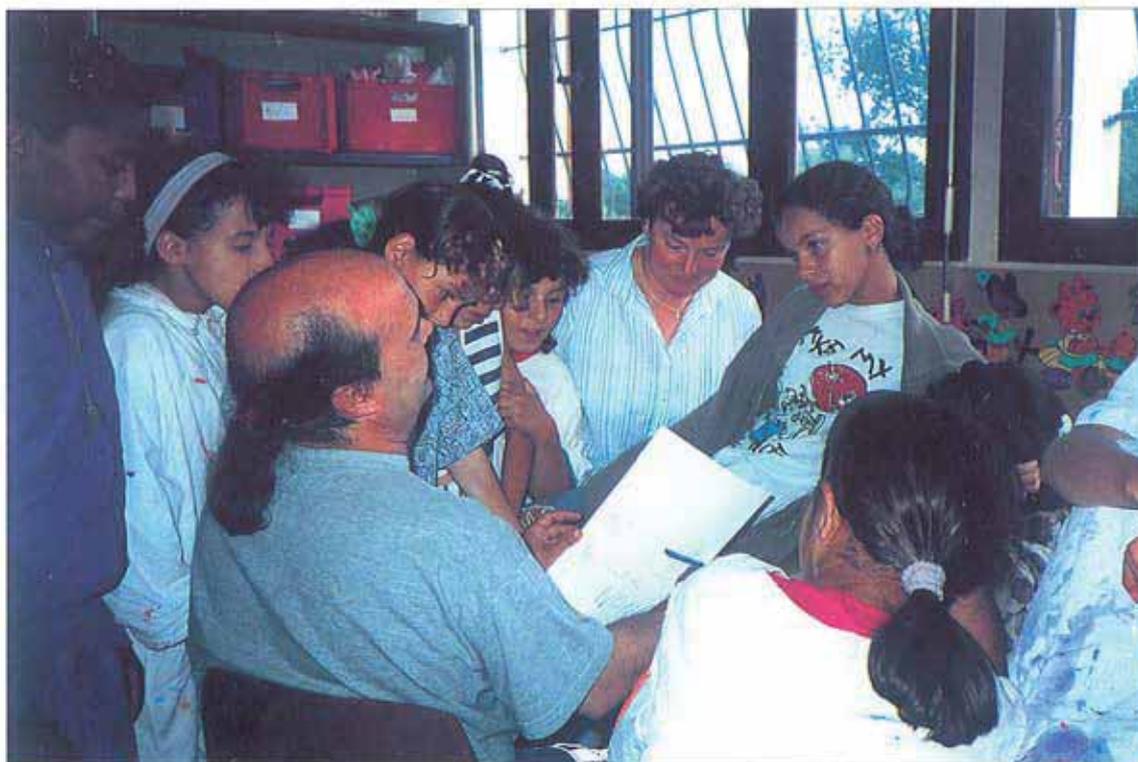
Il s'agit d'un programme de prévention centré sur des jeux de rôles et la maîtrise de comportement. Cette action a touché tous les élèves de CM.

- Une affiche a été réalisée par les élèves de CM1. Elle pourra être visible en Mairie.

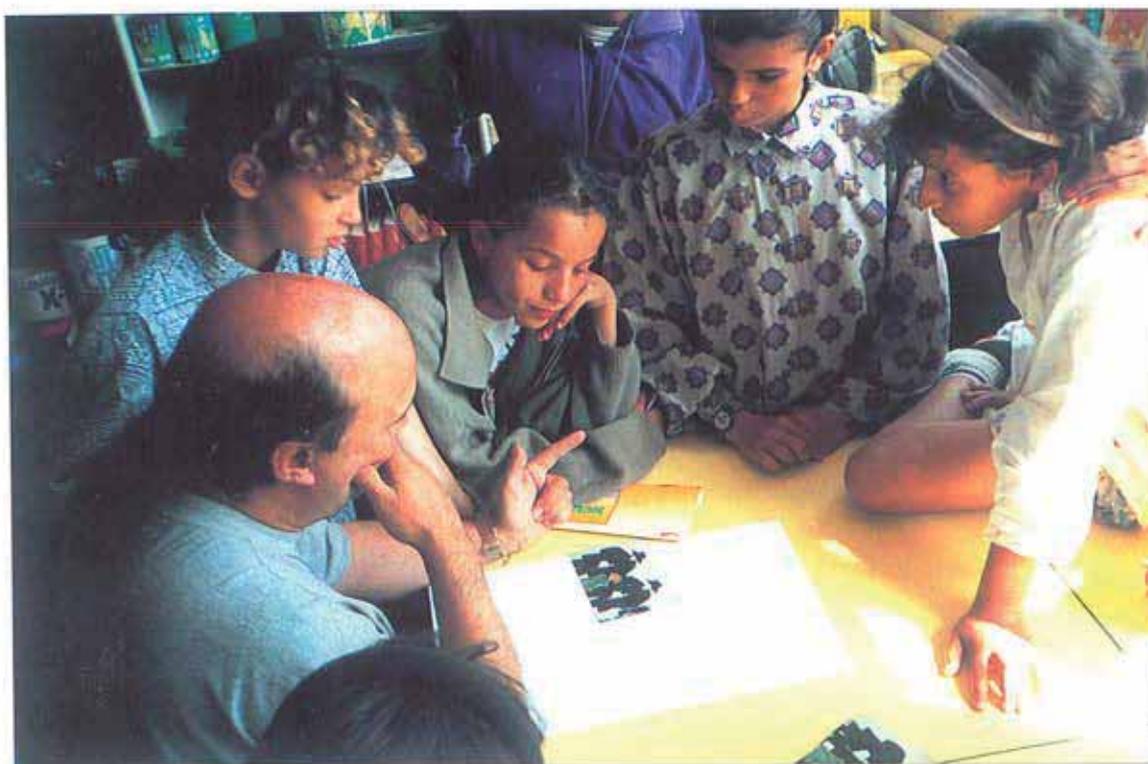
- Des tableaux figuratifs et thématiques ont été réalisés avec l'aide d'un plasticien. Une exposition suivra ...

Au terme d'une première année le bilan est très positif. La suite de l'action s'annonce très intéressante.

P. NAAS



tous s'investissent



de la réflexion ...



à l'action ...

la citoyenneté pour responsabiliser les jeunes

Nous vivons dans une société qui est caractérisée trop souvent par des actes violents.

Ces violences sont le fait de jeunes qui ne se rendent pas compte qu'ils sont dans un pays qui connaît la liberté; ils ignorent qu'ils sont citoyens d'un pays libre. Mais, qu'est-ce qu'un citoyen?

Un citoyen est un homme libre dans une société libre.

Un homme libre est un homme qui ne connaît d'autres obligations que celles qu'il subit naturellement : famille, nation, ou qu'il accepte volontairement : associations auxquelles il adhère en raison de ses convictions profondes ou par une inclination due à ses sentiments.

Depuis ses origines l'homme a peu connu la qualité de citoyen. Il a été assujéti à des volontés qui lui imposaient des obligations auxquelles il ne pouvait se soustraire. Très souvent il était le sujet d'un chef politique, civil, militaire, religieux, et même parfois réduit à la condition d'esclave.

La première qualité de citoyen connue dans l'histoire de l'humanité fut celle des citoyens d'Athènes, sauf pour les métèques ou les esclaves. En France, un court laps de temps sous la première et seconde révolution, avant de réapparaître sous la III^{ème} République, uniquement pour les hommes. Les femmes n'ont accédé à la qualité de citoyennes qu'après la libération en 1945.

La qualité de citoyen est souvent remise en cause par des groupes qui estiment détenir la vérité et veulent imposer leur loi.

Ils y réussissent parfois partiellement et même totalement en instaurant des dictatures. Dans un pays, les hommes de la classe politique dominante, ceux des forces productives socio-économiques les plus puissantes, ceux des associations les plus représentatives, ceux des ethnies les plus nombreuses ont tendance, dans leur secteur, à s'assurer toujours plus largement la première place qu'ils occupent déjà.

En ce sens, ils tendent à réduire la citoyenneté des minoritaires.

La citoyenneté est donc un combat permanent. Elle ne conserve sa valeur que dans le respect de l'égalité et la dignité de tous. A l'égal de l'oppressé, l'opresseur n'est pas un citoyen.

Le véritable citoyen ne se renie pas pour quelque raison que ce soit : avantages ou contraintes morales ou physiques.

La citoyenneté ne peut souffrir de laxisme, ni d'à peu près. Elle est une entité qui ne se partage pas. Si, dès l'école, et à tous les niveaux de formation, on apprend aux enfants, aux adolescents, qu'ils seront des citoyens responsables de leurs actes et de la vie de leur cité ...

Que leurs droits de citoyens, que leurs revendications s'expriment par leur bulletin de vote autant que par leur action à travers les multiples associations qui font connaître leurs désirs, leurs besoins. Alors, nombre d'entre eux n'auraient plus recours à une révolte aussi désespérée qu'inutile et stupide car elle ne conduit à rien sinon à la répression. Entrer dans cette voie serait peut-être un acte de prévention et peut-être le meilleur moyen d'échapper à la violence, ce fléau de notre société moderne.

M. SCHROLL

TOUS CHAUFFAGES
(Gaz, Fuel, etc.)

ENTRETIEN - SANITAIRE

**Jacques
HOSSELET**

16, rue des Eygras - 90300 OFFEMONT
Tél. 84 26 07 86

Salon

Jean-Pierre GREGET

Coiffure masculine



Vendredi et samedi
sur rendez-vous

Sauna
sur rendez-vous

64 avenue Jean Moulin - 90000 BELFORT
Tél. 84 21 40 17

ÉCOLE D'ACCORDÉONS
COURS D'ORGUE

Madame
MOUGENOT

76, avenue Jean-Jaurès - 90000 BELFORT
Tél. 84 21 45 15



**PAVILLONS
BELVIL**

SEEE

1, rue Général de Gaulle - 90400 DANJOUTIN
Tél. 84 28 24 04

Code APE 7701 - SIRET 778 722 819 00043

Etablissements

JACQUOT et MICHAUT & Fils

Centenaire 1887-1987

88, av. J.-Jaurès 90000 BELFORT - Tél. 84 21 55 26

SCIERIE

**TOUS COMBUSTIBLES
FUEL - ELF GAZ**

Lubrifiants ELF

Charbons des meilleures provenances

Isolation

Plots chêne / sapin

Bois exotique

**ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENTS**

Jean-Pierre REGNARD

2, rue de la Gare - 90300 OFFEMONT
Tél. 84 26 03 77

CMUP LACHAPELLE-Scus-ROUGEMONT 11510540 SIRET 33004209400012

vœux et médailles



Le Maire a présenté ses vœux

L'an 94 commence bien :

Pluie de médailles et de cadeaux pour les employés municipaux. La réunion de début d'année a eu lieu le Mercredi 5 Janvier 1994 en mairie. Au cours de cette réunion, la Médaille d'Honneur Communale en argent a été remise à : Madame MARCONOT Sylviane, ASEM et à Madame SEIGNEZ Marie Louise, agent d'entretien en retraite.



1993... les finances

En 1993, comme les années précédentes, le budget primitif a été équilibré sans augmentation de la pression fiscale, seule entrant en compte la revalorisation des bases découlant de la loi des finances votée par le parlement.

C'est donc à l'unanimité moins une voix que le budget a été voté en recettes et en dépenses pour 10 207 962^F en section de fonctionnement et 6 770 000^F pour les investissements.

Il est à noter que les recettes d'investissement diminuent et que, pour maintenir, par rapport à l'année précédente, un certain volume de travaux, le recours à l'emprunt est doublé. Ce budget amorce une décrue s'expliquant par l'achèvement du nouveau groupe scolaire et l'obligation pour la commune d'une pause dans l'effort de financement consenti pour la plus importante réalisation de ces dernières années.

Il faut en effet savoir que l'école du centre pèse près de 10 000 000 de francs (1 milliard de centimes) et qu'aucun autre groupe scolaire n'avait atteint ces sommets.

Pour en revenir au budget 1993, vous trouverez en annexe deux graphiques qui sont très "parlants".

On remarque, en effet, qu'en secteur de fonctionnement, les seules recettes visibles par leur importance sont les dotations de l'état et les impôts, qui représentent respectivement 51,55 et 44 %; les deux recettes cumulées représentent plus de 95% du budget.

En investissement, la récupération de la TVA et la taxe d'équipement représentent 25,6 %. L'autofinancement culmine à 27,62 %, les subventions obtenues représentent 20,18 % des recettes, le solde étant représenté par l'emprunt.

Les principales dépenses 1993 inscrites concernent :

- Les rues: 1 750 000^F
- Les bâtiments: 1 100 000^F
- Opération 4/4 HLM: 500 000^F
- Rénovation stade Arsot: 400 000^F
- Travaux divers: 450 000^F
- Acquisition de parts aéroport Fontaine: 600 000^F

Pour vous permettre de comparer les dépenses effectives 1992 avec les prévisions parues dans le numéro précédent, je vous indique que le compte administratif 1992 voté à l'unanimité a donné les résultats suivants :

<u>Secteur de fonctionnement :</u>	Dépenses réalisées	11 870 886,33 ^F
	Recettes réalisées	18 170 161,26 ^F
	Excédent de clôture	6 299 274,93 ^F

<u>Investissement :</u>	Dépenses réalisées	12 789 522,67 ^F
	Recettes	8 170 161,26 ^F
	Déficit de clôture	3 872 414,61 ^F
	Reste à Réaliser	3 065 732,73 ^F

Les comparaisons s'arrêteront à la masse de crédits votés et à son exécution, car, vouloir étudier plus en détail les éléments du budget amènerait à opérer des redressements entre crédits pour tenir compte du changement des règles imposées aux communes pour les dépenses d'investissement, des investissements figurant comme tels en 1991 se retrouvant frais de fonctionnement en 1993.

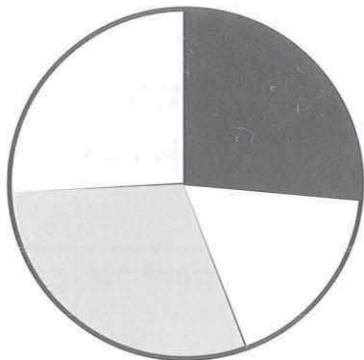
Ces considérations n'étant que des hors-d'oeuvre, comparés à la refonte totale des règles de comptabilité communale, je vous laisse sur votre faim et vous donne rendez-vous ... en 1994 pour la suite du feuillet.

Michel HONORÉ

BUDGET PRIMITIF 1993

INVESTISSEMENT RECETTES

R14
25,61%



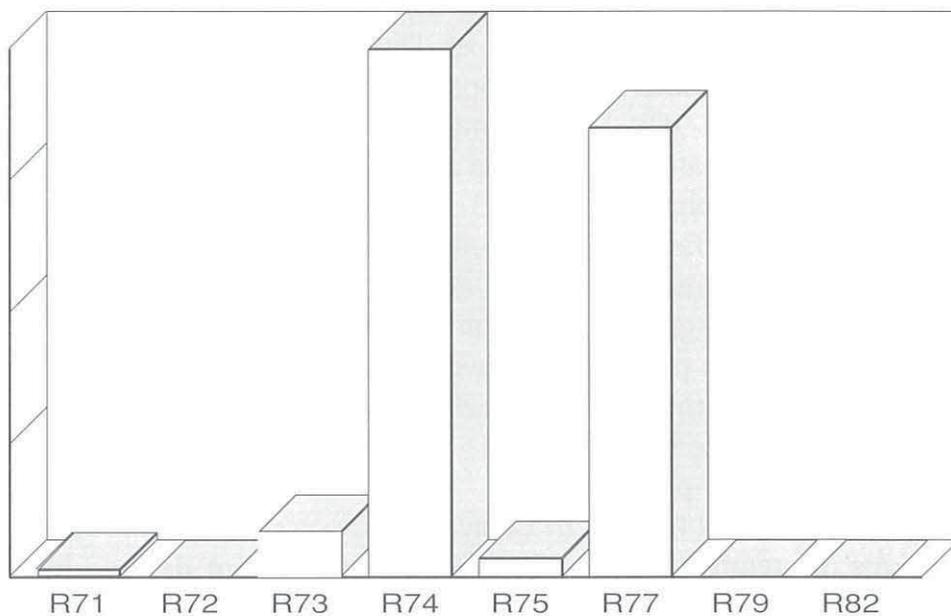
R16
26,59%

R11
27,62%

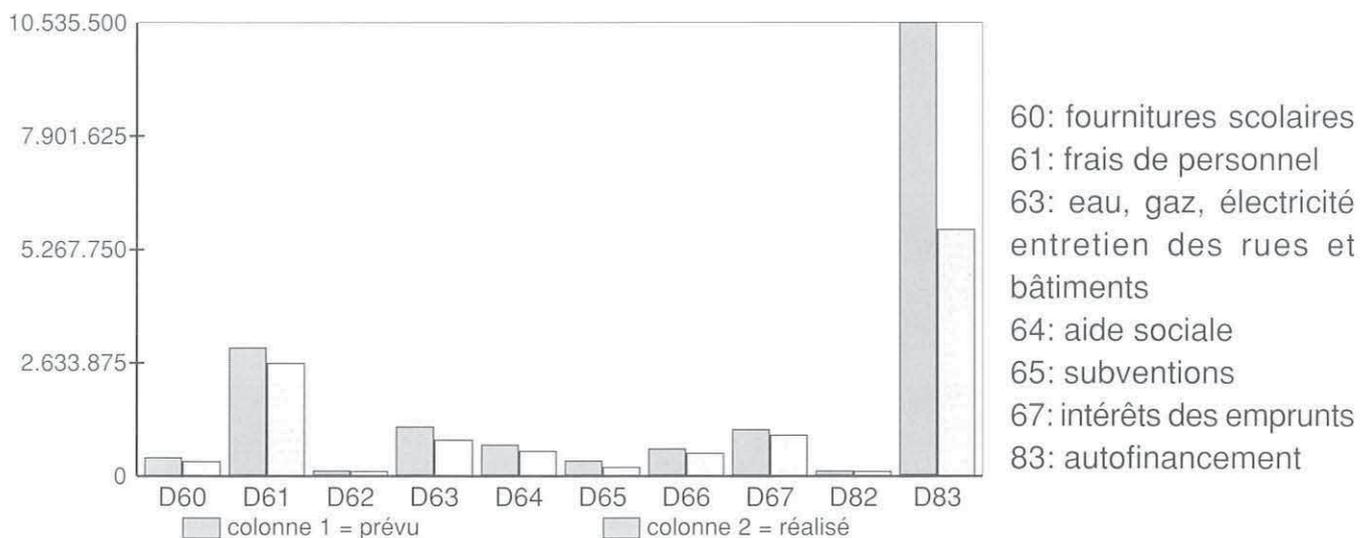
R10
20,18%

*Pour insomniaques
seulement*

BUDGET PRIMITIF 1993 FONCTIONNEMENT RECETTES



COMPTE ADMINISTRATIF 1992 FONCTIONNEMENT DEPENSES



- 60: fournitures scolaires
- 61: frais de personnel
- 63: eau, gaz, électricité
- entretien des rues et bâtiments
- 64: aide sociale
- 65: subventions
- 67: intérêts des emprunts
- 83: autofinancement

travaux

Aménagement de la Commune Bâtiment - Voirie - Travaux divers

Le programme des travaux établi par la commission et approuvé par le conseil municipal a été exécuté (ou est sur le point d'être terminé)

Ce programme a, certes, été perturbé par les intempéries, mais grâce à la diligence de la D.D.E et la compréhension des entreprises engagées dans ces travaux, les délais ont été dans leur ensemble respectés.

I) BATIMENTS

a) Mairie

Dans le cadre de l'aménagement de la mairie, nous avons dès le début des études, envisagé la rénovation de la façade, mais en phase ultérieure, c'est chose faite. Le bâtiment est totalement remis en état (toiture, zinguerie, écoulement des eaux pluviales ... etc...). Les murs remis à neuf donnent à ce bâtiment public une allure plus conforme à sa fonction. Il faut souligner que la rénovation

des façades était rendue nécessaire, car le crépi se désagrégait en beaucoup d'endroits et l'humidité gagnait les appartements et les locaux municipaux.

Dans la cour arrière de la mairie, 3 garages ont été construits et loués aux locataires des appartements de fonction (instituteurs). Ceux-ci peuvent maintenant garer leurs véhicules en toute sécurité.

b) Ecoles

- Centre : Remplacement de

la barrière le long du ruisseau (cour de la maternelle) par une barrière plus solide, assurant une bonne sécurité à nos enfants.

Mise en place de jeux dans la cour maternelle.

- Martinet : Rénovation de la peinture et faux plafond dans une classe de l'école primaire. Mise en place de jeux dans la cour de la maternelle.

Fin des travaux d'aménagement de cette cour, plantations.

- Jean Macé : Mise en place



d'une barrière dans les cours de la maternelle et du primaire (séparation des deux cours).

Mise en place de jeux dans la cour maternelle.

Remise en peinture des façades du bâtiment conciergerie.

Rénovation de la peinture dans trois classes maternelles et deux classes primaires.

c) Eglise

Réfection de l'entrée de ce bâtiment par la pose de dalles neuves.

Etudes en cours pour la réfection des murs du clocher.

II) VOIRIE

Comme les années passées notre effort s'est porté en particulier sur la réfection des rues.

Cette année nous avons remis en état la rue Brouque, l'extrémité de la rue des Aubépines, la rue Bouvier et la rue des Eygras (2^o tranche). Partout où il y a la possibilité de créer des trottoirs nous l'avons fait dans le but d'assurer la sécurité des piétons. Nous avons remis en état le collecteur des eaux pluviales sur 180 mètres dans la rue A. Briand, et posé des bordures en parement granité sur ce tronçon de rue, de la rue De Gaulle au cimetière, du côté où le collecteur a été rénové. Nous procédons à l'étude de rénovation du collecteur des eaux pluviales de la rue de

l'Etang avec la possibilité de détourner une partie des eaux vers un autre parcours.

III) OPERATION 4/4

Cette opération financée par le Conseil Régional, le Conseil Général, les H.L.M et la commune d'Offemont, chacun y ayant participé pour une somme de 250 000 F (soit un total de 1 000 000 de francs) a pour but essentiel de rénover les espaces extérieurs des quartiers de l'ARSOT (487 Logements) , des anciennes casernes (119 logements) et de GAN-GHOFFER (159 logements). L'opération menée dans les 3 quartiers touche à sa fin, puisqu'il ne reste plus qu'à terminer les enrobés au pied de certains immeubles.

Pour l'ensemble des quartiers, des aires de détente avec jeux pour les enfants ont été créées, ainsi que deux terrains de boules. Les cheminements remis en état, 37 bancs ont été placés en différents endroits.

L'ensemble de ces travaux a nécessité la remise en état de murs, bordures, etc ...

La commune, mandatée comme maître d'oeuvre par les trois autres participants, a donc suivi de très près le déroulement de cette opération. Le quartier des anciennes casernes ne pourra être terminé, car les H.L.M lance une grande opération de remise en état des collecteurs

d'eaux pluviales et usées. Ces travaux devant être réalisés dans les zones où était prévu l'enrobé, il est inutile de devoir recommencer courant 1994 la réfection de ces cheminements

IV) ZAC

Dans le dernier " OFFEMONT REALITE ", nous vous avons annoncé le lancement des études pour travaux de viabilisation de l'ensemble de cette zone.

Aujourd'hui les travaux sont terminés à 80% (rues, collecteurs d'eau pluviales et usées, eau potable, E.D.F etc ...)

Les travaux de viabilisation ont permis à 2 sociétés de s'implanter sur le site.

La société Lepaul, anciennement installée rue de la Gare, après préparation du terrain et construction des bâtiments, a pu déménager fin juillet 1993 pour reprendre très rapidement son activité de mécanique générale dans ses nouveaux locaux.

D'autre part, actuellement, la société SERVAL construit sur la ZAC de nouveaux bâtiments qui seront opérationnels au début de l'année 1994.

Nous sommes en pourparler avec des entreprises pour l'achat éventuel de parcelles. Il faut souligner que sur une surface de cession de 62 000 M² environ, nous en avons vendu 21 800 et que nous



Rue des Eygras : au tout premier plan les mauvais souvenirs, quelques tours de roue plus loin, le luxe.



Rue P. Bouvier: il était temps, les voitures n'y roulaient plus sans gémir ...



Une des réalisations de l'opération 4 / 4 (quartier des casernes)



*La Serval s'implante sur la ZAC.
Industrie, architecture et esthétique en parfaite harmonie*

avons une option sérieuse sur 17 000.

Pour l'ensemble des ZAC du Territoire de Belfort, on vend en moyenne 3 ha par an. Comme vous pouvez le constater, nous sommes pour l'instant largement au-dessus de la moyenne. Sans faire de triomphalisme, et compte-tenu de la conjoncture, nous ne pouvons qu'être satisfaits de l'évolution de notre ZAC, en espérant que nous continuerons à vendre à ce même rythme les parcelles restantes.

V) EQUIPEMENTS SPORTIFS

Nous n'avons pas amélioré les équipements sportifs du complexe, alors que de nombreuses interventions s'imposent (entourage complet du complexe, pour homologation du terrain de foot, aménagement de plateau d'évolution sportif etc ...)

Par contre, comme nous l'avons annoncé en 1992, nous avons entrepris la refonte complète du terrain de foot de l'Arsot, opération permettant l'homologation de ce terrain, avec aménagement du pourtour, plantation de haies et éclairage du terrain permettant l'entraînement de nuit.

Nous rappelons également que deux terrains de boules ont été réalisés (Casernes et Arsot)

Le terrain de Basket de l'Arsot a été remis en état

(panneaux neufs, enrobé, murets, etc ...)

VI) SECURITE

En ce qui concerne la circulation dans notre commune, nous avons demandé au "service route" du Conseil Général de lancer une étude consacrée en priorité à l'amélioration de la sécurité sur le tronçon carrefour du Martinet (place De Leuss) carrefour route d'Eloie (cimetière). Nous avons associé à ce projet les représentants des parents d'élèves de l'école du Martinet ainsi que le corps enseignant. Nous devons maintenant chiffrer cette étude et voir si ces dépenses pourront être engagées dans le prochain budget. La signalisation sera revue en collaboration avec la D.D.E (panneaux, passages piétons etc ...).

VII) QUELQUES CHIFFRES

Il est intéressant de noter les dépenses d'investissement que nous avons engagées ces dernières années

1989	5 126 136 ^F
1990	7 691 200 ^F
1991	10 316 946 ^F
1992	6 538 155 ^F
1993	5 337 600 ^F

Il faut souligner qu'en 1990 et 1991, nous avons construit la nouvelle école du centre

pour une somme de 9 500 000^F. En 1992 et 1993 nous avons procédé à l'aménagement de la mairie pour un total de 2 860 000^F.

VIII) CONCLUSION

Vous pouvez constater que la municipalité fait de gros efforts pour l'amélioration de l'environnement, des routes, des bâtiments publics, de l'éclairage des rues, les chiffres et les réalisations le prouvent.

Bien entendu, en parallèle, les travaux d'entretien exécutés par nos ouvriers communaux sont nombreux et variés : plus de 700 000 francs ont été engagés cette année. Il nous reste encore beaucoup à faire, tant pour les routes que pour l'environnement, mais 1994 sera une année difficile car une baisse sensible de nos recettes, en particulier de la D.G.E (dotation globale de fonctionnement de l'Etat) est probable (voir article de F. Bouvier sur les impôts locaux).

Néanmoins vous pouvez compter sur la volonté de la municipalité afin que le maximum soit entrepris pour poursuivre le programme qu'elle s'est fixé et améliorer les conditions de vie des Offemontois.

Raymond ROSSI

Inauguration de la Mairie



Ah, les discours ...

On remarque dans l'assemblée les bons élèves, les bavards et les rêveurs.

C'est en 1934 qu'a été construite la mairie-école reconvertie aujourd'hui en mairie.

"Jusqu'en 1992 cohabitaient dans un espace d'environ 40 à 45 M² le Maire, les adjoints, les secrétaires et bien évidemment, le public, une situation très voisine de l'asphyxie".

C'est ce constat de Robert TRITTER, maire de la commune, qui a emporté la décision du conseil municipal. Celui-ci a décidé de réaménager l'ensemble des locaux qui comportent désormais 5 bureaux (maire, adjoints, secrétaire général), une salle de réunion, une salle du conseil et une salle des ménages. Grâce aux subventions obtenues par des élus venus en force assister à l'inauguration, la commune n'a finalement financé qu'un montant de travaux d'environ 1 million de francs pour une réalisation qui a agréablement surpris les nombreux invités présents. C'est en effet l'Etat et le Fonds d'Action Départemental qui ont pris pour partie ce financement à charge.

Aménagement et gestion de la zone d'activité Aéroparc - Belfort - Continental, dans laquelle la commune d'Offemont est partie prenante

I) Présentation générale

« 1 Le contexte économique

Le paysage économique du Territoire de Belfort , marqué par une forte tradition industrielle, a subi ces dernières années de profondes mutations impliquant tant au niveau des entreprises que des emplois un effort sans précédent d'adaptation.

2 La politique économique du département

Face aux difficultés économiques rencontrées et aux conséquences de la restructuration des grandes entreprises, le conseil général a décidé depuis plusieurs années de mettre en oeuvre une politique de développement économique soutenant la modernisation et la diversification du tissu économique ainsi que la création d'emplois durables.

A travers l'aménagement de zones d'activités intercommunales qui constitue l'un des volets de cette politique, l'action du conseil général vise à encourager les communes d' un même secteur à aménager et gérer, ensemble et de manière géographique, l'installation de sites non concurrentiels et le partage entre les communes des ressources de taxes professionnelles.

Cette action s'est d'ores et déjà concrétisée par la mise en place sous l'impulsion du Conseil Général de deux zones d'activités multisites implantées l'une dans le Nord, l'autre dans le Sud, dans un souci de développement harmonieux et équilibré du territoire.

3 L'aéroparc

Confronté au devenir de l'aéroport Belfort - Fontaine et conscient des nombreux atouts qu'il présente, le Conseil Général a donc décidé le 25 Juin 1990, de s'engager dans la réalisation d'une vaste zone d'activités économiques sur le site de Fontaine, dont le développement serait un élément déterminant pour la création d'activités nouvelles et donc d'emplois dans le Territoire.

Compte tenu des caractéristiques spécifiques du site dénommé Aéroparc Belfort Continental A.B.C (surface, équipement aéronautique, infrastructures de desserte) cette zone ne sera pas concurrente des autres sites du territoire mais complétera les capacités d'accueil du département. Le département n'a en effet, jusqu'à présent, pu prétendre accueillir de grandes unités industrielles, faute de pouvoir disposer d'emplacements adéquats.

Cette opération impliquant une maîtrise totale du foncier, le département s'est dès lors porté acquéreur de l'équipement auprès du Ministre de la défense d'alors, Jean-Pierre Chevènement; le département a pu acquérir auprès du Ministère de la défense à la fin de l'année 1992 l'ensemble de l'aéroport, pour une somme de 9 300 00 F (à laquelle il conviendra d'ajouter 700 000 F pour une parcelle à acquérir du Ministère de l'Industrie).

4 Concilier économie et aménagement du Territoire

Un accord établi au niveau de l'aire urbaine a permis de coupler les aménagements des zones de Brognard dans le Doubs et d'Héricourt en Haute-Saône, avec le développement de Fontaine, en l'accompagnant en outre d'une promotion commune et d'un accord sur le partage de taxes professionnelles au niveau des trois sites. Cet ensemble constitue ainsi une opportunité remarquable de pouvoir doter la région d'une zone de développement comprenant une diversité d'équipements de haut niveau et offrant au Nord Franche-Comté une possibilité forte de redéploiement industriel.»

II) Etat actuel du projet - prévisions.

1 Les terrains ont été acquis.

Les actes de vente ont été signés le 14 Octobre 1992.

2 Le coût des travaux d'aménagement du site sera couvert exclusivement par le prix de vente des terrains (estimé actuellement à environ 130 F / M²).

3 La desserte routière impliquera que la RD 11 soit reliée à l'A36 et que l'Aéroparc soit relié à la RD 29.

III) Création d'un syndicat regroupant les collectivités du Territoire de Belfort.

Ce syndicat aura à charge l'aménagement de la zone, sa gestion, son développement économique;

Les recettes du syndicat, en investissement, seront constituées par les contributions des communes membres, apportées sous forme de parts.

IV) La commune d'Offemont a acquis 71 parts,

ce qui lui assure une représentation de huit membres au sein du comité syndical.

Ont été élus : F. Bouvier; R. Rossi, A. Mougénot, M. Schroll, J.P. Moniot, D. Ogier, M. Reiniche, R. Macanda.

La commune d'Offemont percevra, lorsque les zones d'activités de Fontaine, Brognard et " les Vanney " à Héricourt, seront opérationnelles, une part de la taxe professionnelle générée par l'activité de ces sites, taxe professionnelle qui lui fait à l'heure actuelle cruellement défaut, en dépit du succès de la ZAC créée sur son territoire (Voir l'article de M. Rossi).

nouvelles du département

1) Pistes cyclables

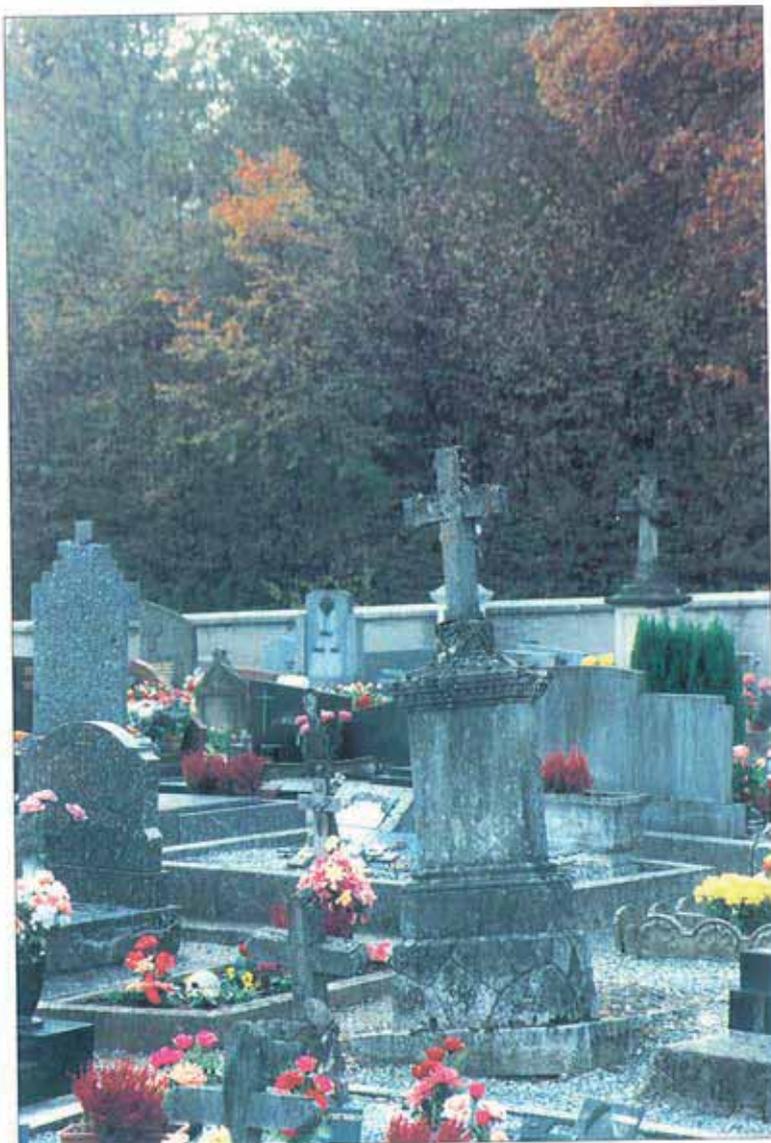
Le principe est retenu d'attribuer une subvention départementale de 30 % pour la réalisation de pistes cyclables par les communes.

Une étude sur la sécurité a récemment été menée sur le territoire de la commune d'Offemont où on a demandé courtoisement aux automobilistes de faire connaître leur sentiment face à la réalisation d'un axe réservé aux deux roues.

2) Publication d'un ouvrage sur la période 1939 - 1945 dans le département

(150 Frs les deux volumes totalisant 400 pages)

Le Conseil Général a mené à bien un énorme travail de recherche pour faire connaître la réalité de la guerre et l'occupation dans le département. Ces ouvrages sont en vente aux archives Départementales, 4 rue de l'ancien Théâtre.



3) La direction de la solidarité du département regroupe notamment

- Des services centraux
- Quatre services territoriaux d'action sociale (STAS)

Offemont dépend du STAS Nord qui comprend :

- 1 chef de service
- 6 agents administratifs, 6 assistants sociaux, 2 éducateurs spécialisés, 2 puéricultrices, 1 conseiller gérontologique, 1 agent administratif

4) La desserte du pays sous-vosgien (voir le mot du Maire)

Le premier projet prévoyait un aménagement du carrefour route d'Eloie, RD 13, rue des prés, rue de l'Etang et rue Ch. De Gaulle afin d'y faire aboutir la desserte.

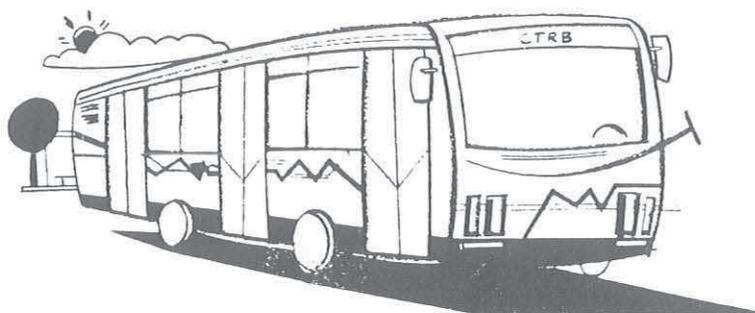
De nouvelles propositions suggérées par les conseillers municipaux d'Offemont sont à l'étude avec notamment un aménagement du carrefour du Martinet.

Décembre 1993

les majorettes

Les majorettes "BEL. OFF. MAJOR" progressent à grands pas, après une année déjà très prometteuse, et un gala en novembre, qui a remporté un grand succès si l'on en juge par la réaction et les félicitations des personnes présentes; La saison 93 / 94 démarre de nouveau sur un bon pied, avec des sorties prévues pour les fêtes de Noël, sans oublier les concours ... Repas ... Boules ... avec cependant un temps fort en été, qui est déjà en préparation.

M. MICHAUD



**INFOS
BUS**

84 21 08 08



LE TRANSPORT DU TERRITOIRE

A.J. Offemont saison 93 - 94

1. Effectif :

1 équipe senior : 22 Licenciés
1 équipe de moins de 13 ans : 14 Licenciés
2 Equipes de moins de 11 ans : 22 licenciés
1 équipe de moins de 9 ans : 11 licenciés
1 équipe de débutants : 12 licenciés
6 dirigeants
soit un total de 87 licenciés

2. Après Messieurs Braconnier Jean-Luc et TRULLAS Daniel, Monsieur TRITTER Boris, vice-président du club suit actuelle-

ment une formation d'initiateur.

3. L'association tient à remercier la **carrosserie Jardon**, ainsi que le traiteur Valdoyen **Racine Vettorel** pour leur précieux soutien financier apporté depuis deux ans.

4. Bilan sportif 92.93

L'équipe fanion termine 3ème de son groupe après avoir longtemps flirté avec l'accession en division supérieure.

Les trois équipes de jeunes ont fait bonne figure dans leur championnat respectif, les poussins ont même terminé 12ème sur plus de 80 équipes au critérium en salle du district 90 organisé par la caisse d'Epargne de Franche-Comté.

5. Pour la saison en cours, l'Association organise la 1ère édition d'un **challenge** qui sera remis en compétition tous les ans. Il faudra le gagner 3 ans de suite, pour l'acquérir définitivement.

Ce challenge est destiné aux poussins et aura lieu le lundi de Pâques (4 Avril 1994). Il regroupera une douzaine d'équipes venant du Territoire de Belfort, du Doubs, de la Haute-Saône, et du Haut-Rhin.

L'Association espère vous voir nombreux pour suivre cette journée footballistique exceptionnelle.

André RAUSHER

Heureux !





Pupilles et ...



Poussins

sports

UNE NOUVELLE SECTION à L' A.S.C.O.

Les randonneurs d'Offemont

Offemont compte depuis le mois de Juin au sein de l'A.S.C.O. une activité de marches populaires agréée par la Fédération Française des Sports Populaires (F.F.S.P.). Cette nouvelle section dénommée "les randonneurs d'Offemont", a pour but de promouvoir le sport et l'exercice physique, en excluant tout esprit de compétition par l'organisation de randonnées pédestres suivant un trajet balisé et fléché.

La première marche internationale de nuit a eu lieu le samedi 16 octobre 1993, et c'est ainsi que 489 personnes, familles, enfants, adultes, empruntèrent un parcours de 10 km dans les bois d'Offemont et de Vétrigne. Au environ de 23 heures, la présidente Gilberte Baumann remis les trophées aux plus méritants, en présence du conseiller Général Claude Mougnot, et de André Rausher Maire adjoint d'Offemont. En résumé bilan positif pour la nouvelle section.

Bonnes notes et félicitations pour "VAL" Vétrigne qui remporte le challenge avec 61 participants, et le club de l'amitié Offemont qui enlève la deuxième place avec 41 personnes. Compliments et remerciements aux pompiers d'Offemont qui assurèrent la sécurité, pour leur prestation lors de la manifestation.

AMICALE PETANQUE D'OFFEMONT

Pour l'année 1993, l'effectif du club se monte à 37 licenciés, dont deux joueurs classés 1^{ère} catégorie, il s'agit de Monsieur Pascal ANTOINE, et de Monsieur HAMADI-HAMADI, que nous félicitons.

Au long de cette année, le club aura organisé 3 concours, qui ont rassemblé de nombreux clubs de la région, ainsi que les qualificatifs corporatif et doublette jeux provençal pour les championnats de France. L'année 1994 s'ouvre sur de bonnes perspectives, puisque nous devrions augmenter le nombre de joueurs classés 1^{ère} catégorie, ainsi que pour le club d'Offemont d'organiser d'importants concours, afin de faire connaître le sport pétanque à travers OFFEMONT.

Pour cela le club est prêt à recevoir toutes personnes intéressées à cette pratique.

Elles peuvent s'adresser à:

Monsieur Daniel MIDEY, 36 Rue des Commandos d'Afrique - 90 300 OFFEMONT

André RAUSHER

CHAUFFAGE - SANITAIRE - COUVERTURE

ENTREPRISE ETTWILLER

11 bis, rue de Saverne - 90000 BELFORT - Tél. 84 21 26 66

Chauffage - Gaz - Tous systèmes

Union Sportive de l'Arsot



L'entraînement

POUR QUE L'AMITIE DURE ...

Dernièrement ce quartier, en particulier l'Union Sportive de l'Arsot a subi une violence du destin avec la disparition brutale de Salah entraîneur de l'équipe de football et ami de tout un quartier.

Un mois plus tard, ce même sort a de nouveau frappé, avec la disparition accidentelle de Abdel ESSALHI un jeune animateur et entraîneur de 20 ans, laissant derrière lui une amitié toute fraîche et fragile.

L'expérience de son amour et de son amitié laisse un goût amer dans notre bouche, l'expression de son regard éclaire encore le nôtre.

Devant une telle violence du destin nous ne pouvons que nous incliner.

Il n'en faut pas pour autant démorner il faut continuer à lutter pour que l'amitié demeure, nous interroger sur la manière dont la violence nous investit et rechercher les moyens propres à la combattre.

L'union Sportive de l'Arsot vit sa 9^{ème} année d'existence. Elle prouve sportivement sa nécessité sur ce quartier et le démontre par ses résultats :

- **L'équipe des poussins** 1^{ère} du championnat, championne départementale, championne régionale, la coupe du district leur revient.
- **L'équipe pupilles** 1^{ère} du championnat, championne départementale, finaliste de la coupe du district, 92-93 l'équipe est en excellence.
- **L'équipe minimes** 1^{ère} du championnat.
- **L'équipe juniors** milieu du tableau et demi finaliste de la coupe du district.
- **L'équipe séniors** malgré la perte de 9 points sur le tapis termine la saison 3^{ème}.

Evolution des jeunes:

L'évolution du comportement des jeunes est très remarquable, même au niveau de l'école, puisque les instituteurs remarquent ce changement de comportement. On peut certainement lier cette évolution à celle des résultats sportifs. En effet, dans un sport comme le football, l'acquisition de résultats passe d'abord par un bon esprit d'équipe, donc, par une bonne vie de groupe et surtout par une discipline rigoureuse.

A cet âge, l'activité doit être orientée, autant que possible, vers le jeu, avec pour tout premier objectif, le plaisir que chacun y trouve.

Total des jeunes US ARSOT en 92 / 93

Séniors:	31	Volley:	9
Cadets:	17	Ping-pong:	6
Minimes:	13	Autres sports:	<u>48</u>
Débutants/ Poussins:	14		63
Pupilles:	<u>18</u>		
	93		
Total général:	156		

Entraînement:

Poussins/ Débutants:	3 séances par semaine	
Pupilles:	3 séances par semaine	
Minimes:	2 séances par semaine	Soit durant la saison (de septembre à juin, 43 semaines)
Cadets:	2 séances par semaine	
Séniors:	2 séances par semaine	Total de 606 séances d'entraînement, qui représentent 1300 heures.

Conclusion

- Le sport fait partie de la vie du quartier, il en est le principal outil d'animation.
 - Il engage un grand nombre de jeunes dans le système éducatif et socialisant qui s'étend sur toute l'année et sort des limites géographiques du quartier.
- Les principales difficultés rencontrées chaque année sont:
- De trouver des bénévoles responsables et efficaces permettant un fonctionnement plus autonome de l'association.
 - De répondre à un règlement de plus en plus draconien de la fédération, qui globalise et généralise toutes les situations.
 - De répondre aux demandes avec le manque d'entraîneurs et de dirigeants.

Philippe MOKHTAR

Tennis Club d'Offemont

Que d'efforts pour renvoyer cette petite balle jaune, et pourtant ils persistent, reviennent tous les samedis à "l'école".

Il s'agit bien sûr de l'école de tennis où, encadrés par 4 membres du club " Educateurs Fédéraux ", les enfants apprennent les gestes de base qui, plus tard, permettront de maîtriser correctement la balle.

A la fin de chaque saison, les épreuves de " passage de balle " attestent des efforts accomplis. Les résultats sont mentionnés sur le " passeport ", tous reçoivent l'insigne correspondant et participent à un goûter bien mérité.

Plus tard, peut-être feront-ils partie des équipes comme Sandrine, Virginie, Alexandra, Cédric, Franck et les autres qui ont persévéré et progressé.

Compte-tenu de la progression de nos jeunes joueurs, le club a engagé et entraîné cette année l'équipe féminine et 2 équipes masculines.

Et les autres ? Parmi les 200 inscrits au Tennis Club, nous pouvons sans difficulté recenser 3 autres catégories de joueurs :

- Des débutants qui ne demandent qu'à progresser
- Des joueurs moyens qui trouvent plaisir à la pratique du tennis et aux matchs entre amis
- Des jeunes qui montent.

Tous ne demandent qu'à pratiquer dès qu'ils ont un moment de loisir et le club est à leur disposition pour cela. Mais, malheureusement, il arrive que ce moment tant attendu concorde avec un jour d'intempérie (1 jour de pluie sur 2 dans le territoire de Belfort selon la météorologie nationale).

Une solution : la couverture d'un court.

Dans le précédent Offemont Réalité nous avons déjà développé une partie des inconvénients du manque de salle (risque d'abandon du sport par les jeunes, dépenses de location de salles à l'extérieur pour l'entraînement des équipes, découragement des enfants dont les cours ne peuvent avoir lieu en cas de pluie ...).

La rencontre avec la municipalité qui a suivi n'a pas apporté de solution immédiate, mais cette année la majorité des membres du clubs étant demandeurs, une action plus concrète s'est engagée.

Une première étude de faisabilité menée par le Tennis Club montre que cette opération pourrait être parfaitement réalisable à la condition que les différents partenaires : Conseil Général, Municipalité et le Tennis Club arrivent à un accord pour que cet investissement ne soit ni trop élevé pour la commune, ni pour le Tennis Club. Grâce à une bonne gestion depuis sa création, le Tennis Club aurait ainsi l'avantage de financer une partie des installations municipales, permettant aux joueurs Offemontois de pratiquer un sport de proximité dans d'excellentes conditions, tout en évitant une trop forte augmentation de cotisation.

Le bénéfice de la couverture d'un court pourrait d'ailleurs également revenir aux enfants du primaire, leur permettant ainsi de pratiquer la gymnastique à l'abri des intempéries.

Mais il faut avouer que cette opération peut être réalisable grâce à la perspicacité de la municipalité qui avait prévu la construction du court n°3 selon les normes de recul indispensables à la couverture.

Le tennis à Offemont est un sport de proximité qui peut être pratiqué par tous puisque des cours pour débutants adultes ont lieu chaque année.

Les nouveaux adhérents seront toujours les bienvenus ainsi que les participants aux différentes manifestations, qu'elles soient sportives : tournois, rencontre amicales ..., ou de détente, soirées ...

Rappel des tarifs pour une année:

adultes : 275 francs (licence comprise) enfants : 130 francs (licence comprise)

cours enfants : 50 francs pour l'année

tarif famille : 2 parents inscrits, gratuité pour les enfants (excepté la licence : 57 francs)

pour tous renseignements sur l'association: Madame la présidente, rue des Cerisiers.

Le Président
Marie Claude ALBERT



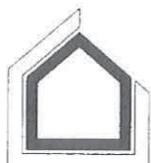
Du T.C.O. ...



*à Roland Garros ...
en passant par quelques cours et courts.*

S.A. CUNCHON

FRÈRES

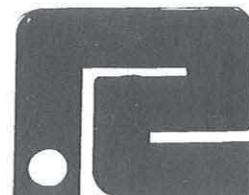


Peinture, papiers peints,
revêtements sols et murs,
plâtrerie, vitrerie, étanchéité
et ravalement de façades, sablage.
Isolation intérieure et extérieure.

106, rue A. Briand 90300 OFFEMONT
Tél. 84 26 04 02 - Fax. 84 26 56 17

René RUST

23, rue A. Briand
90300 OFFEMONT
Tél. 84 58 54 00
Fax. 84 58 54 19



CHAUDRONNERIE - TOLERIE
TUYAUTERIE INDUSTRIELLE
RÉSERVOIRS A PRESSION
GALVANISATION A CHAUD
DÉCOUPAGE AU LASER

ASSURANCE QUALITÉ ISO 9002

Pour tous vos problèmes

MOUGENOT

TRAITEUR

76, Avenue Jean-Jaurès - 90000 BELFORT
Tél. 84 21 45 15



Mécanique Générale Offemontoise

LEPAUL

SA au capital de 250 000 F

B.P. 325-ZAC du Ballon-F 90300 OFFEMONT
Tél. 84 26 01 30 - Télécopie 84 26 21 15

Radio France

BELFORT

95.2

MONTBELIARD 94.6

*1ère radio
locale FM*

Centre Commercial des 4 As
Belfort

Tél. 84 21 81 90

sommaire

Souvenirs	page	1
Le mot du Maire	page	3
Le mot du Directeur de la publication	page	4
Election de J-P Chevènement	page	5
Le départ de M. Cultiaux	page	6
Deux nouveaux bureaux de vote	page	7
Michel Galher	page	8
Fête des mères	page	9
Offemont champêtre	page	10
Francette Gellner	page	11
Construction et urbanisme	page	12
Valerie Braconnier se marie	page	14
La route et vous	page	15
La fête de l'école maternelle du centre	page	16
Etat civil	page	17
M. Pierre Perrieux	page	22
8 mai	page	23
11 et 20 novembre	page	24
Cadastre	page	27
Informations diverses	page	28
Action de lutte contre les toxicomanies	page	31
La citoyenneté	page	33
Vœux et médailles	page	35
1993 ... les finances	page	36
Travaux	page	38
Inauguration de la Mairie	page	43
Aéroparc	page	44
Nouvelles du département	page	46
Les majorettes	page	47
A.J.Offemont	page	48
Sports (randonnée et pétanque)	page	50
U.S.Arsot	page	51
Tennis Club Offemont	page	53
Sommaire	page	56

Directeur
de la publication :
F. BOUVIER
Publicité :
s'adresser en Mairie
Tél. 84 26 01 49

Le présent numéro
est tiré à 1300
exemplaires par
GRAFIK PUB.

Diffusion gratuite
Reproduction
interdite.
Dépôt légal
N° 15-94

**Bulletin
Municipal
d'Informations**

Mairie
90300 OFFEMONT

*Heures d'ouverture
de la Mairie :
de 8 h 30 à 12 heures
et de 14 heures
à 17 h 30 tous les
jours sauf le samedi.*

O
F
F
E
M
O
N
T

R
É
A
L
I
T
É



Agrément préfectoral
N° 1021 du 03.04.92

EST RECYCLAGE

59 rue des Commandos d'Afrique
90300 OFFEMONT

☎ 84 26 82 43
FAX. 84 26 84 46

**DESTRUCTION DE TOUS DÉCHETS
DE L'INDUSTRIE AU PARTICULIER, SAUF
LIQUIDE ET PRODUITS TOXIQUES**

**PRISE EN DÉCHARGE DE TOUS
REMBLAIS ET MATÉRIAUX INERTES**

LOCATION DE BENNES

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
le samedi de 8 h 30 à 11 h 30



EST B.T.P.

Bâtiment - Travaux publics

59 rue des Commandos d'Afrique
90300 OFFEMONT

☎ 84 26 20 77 / 84 26 82 43
FAX. 84 26 84 46

**TRAVAUX BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS**

TRANSPORT

**LOCATION D'ENGINS
ET DE MATÉRIEL**

Bancassurance.

N'usez plus vos chaussures
à courir de la
"banque" à l'"assurance" :
les deux sont au **Crédit Mutuel.**



Il y a 20 ans, le Crédit Mutuel était déjà la première banque à proposer des produits d'assurance à ses clients. Cette avance et cette expérience, nous les avons mises à profit pour concrétiser une grande idée : mettre au service de l'assurance notre compétence en matière bancaire.

Résultat, nous sommes devenus aujourd'hui la Bancassurance. La banque qui simplifie vos démarches, avec un seul et même interlocuteur pour la banque et l'assurance.

Crédit  Mutuel

La banque à qui parler

Valdoie

22, rue Carnot

90300 Valdoie - Tél. : 84 26 80 88

Belfort Centre

1, place de la République

90004 Belfort - Tél. : 84 21 47 59

Belfort Vosges

103, avenue Jean-Jaurès BP 821

90020 Belfort - Tél. : 84 21 26 30